
PORTRAIT DES PLAGES DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE, Inventaire des problématiques et recommandations



Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire
Octobre 2009





Ce document est imprimé sur du papier québécois Cascade Nouvelle vie DP100™ recyclé. Ainsi, aucun arbre n'a été coupé pour le produire. Il provient à 100 % de papier recyclé post-consommation en tenant compte de toutes les étapes de transformation. À l'usine, le procédé de désencrage sans chlore utilise 80% moins d'eau que la moyenne de l'industrie canadienne lors de la fabrication du papier. Ce papier est aussi accrédité Éco-Logo (PCE-77) par le programme Choix environnemental d'Environnement Canada.

Équipe de réalisation

Méthodologie et travaux terrain :

- Marie-Hélène Cloutier, chargée de projet, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, biologiste, B. Sc.
- Jean-François Brisard, stagiaire par l'intermédiaire de l'Office franco-québécois pour la jeunesse
- Corine Trentin, biologiste stagiaire par l'intermédiaire de l'Office franco-québécois pour la jeunesse
- Valérie Desrochers, géographe stagiaire de l'université de Rimouski au Québec

Rédaction :

- Marie-Hélène Cloutier, chargée de projet, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, biologiste, B. Sc.
- Corine Trentin, biologiste stagiaire par l'intermédiaire de l'Office franco-québécois pour la jeunesse
- Émilie Lapointe, chargée de projet, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, biologiste, B. Sc.

Cartographie :

- Dominic Francoeur, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Comité d'orientation :

- Marc Pagé, Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent
- Sophie Roy, ministère des Pêches et Océans Canada
- Claude Leblond, Corporation de développement du secteur des Panoramas
- Frédéric Bénichou, Parc nature de Pointe-au-outardes

Pour citation

Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, 2009, *Portrait des plages de la rive nord de l'estuaire, Inventaire des problématiques et recommandations*, 117 p.

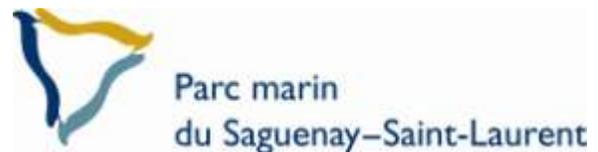
Partenaires financiers



Ce projet a été réalisé dans le cadre du Plan Saint-Laurent, qui est régi par une entente de concertation Canada–Québec dont l’objectif est de contribuer à un développement durable qui favorise l’intégrité écologique, le respect de l’environnement dans les activités économiques, l’engagement des collectivités et une gouvernance éclairée, concertée et intégrée du Saint-Laurent.

Collaborateurs

Municipalités et communautés autochtones
PMSSL
MPO
Corporation du Secteur des Panoramas
OFQJ
Parc nature de pointe aux outardes
Écoles primaires de la rive nord de l’estuaire



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Table des matières

1 - Introduction.....	1
1.1 - Importance des plages.....	1
1.2 - Objectifs du projet.....	2
2 - Portrait général des plages du territoire	3
3 – Méthodologie de caractérisation	4
4 – Portrait des plages de la MRC de La Haute-Côte-Nord.....	6
4.1 – Municipalité de Tadoussac.....	6
4.2 – Municipalité de Les Bergeronnes.....	14
4.3 – Municipalité de Les Escoumins	18
4.4 – Municipalité de Longue-Rive.....	21
4.5 – Municipalité de Portneuf-sur-Mer.....	30
4.6 – Municipalité de Forestville.....	40
4.7 – Municipalité de Colombier.....	47
5 – Portrait des plages de la MRC Manicouagan	52
5.1 – Communauté de Pessamit	52
5.2 – Municipalité de Pointe-aux-Outardes.....	57
5.3 – Municipalité de Pointe-Lebel	74
5.4 –Municipalité de Baie-Comeau.....	82
5.5 – Municipalité de Franquelin	86
5.6 – Municipalité de Godbout.....	90
5.7 – Municipalité de Baie-Trinité	99
6 - Recommandations.....	111
7 – Conclusion.....	114
8- Bibliographie ou Références ou Documents consultés.....	115
9- Annexe	115

Liste des figures

Figure 1 : Carte présentant les plages caractérisées sur le territoire de la rive nord de l'estuaire ...	5
Figure 2 : Localisation des plages de Tadoussac	6
Figure 3 : Localisation des plages de Les Bergeronnes	14
Figure 4 : Localisation des plages de Les Escoumins	18
Figure 5 : Localisation des plages de Longue-Rive	21
Figure 6 : Localisation des plages de Portneuf-sur-Mer	30
Figure 7 : Localisation des plages de Forestville	40
Figure 8 : Localisation des plages de Colombier	47
Figure 9 : Localisation des plages de Pessamit	52
Figure 10 : Localisation des plages de Pointe-aux-Outardes	57
Figure 11 : Localisation des plages de Pointe-Lebel.....	74
Figure 12 : Localisation des plages de Baie-Comeau	82
Figure 13 : Localisation des plages de Franquelin	86
Figure 14 : Localisation des plages de Godbout	90
Figure 15 : Localisation des plages de Baie-Trinité.....	99

Liste des tableaux

Tableau 1: Les plages identifiées sur le territoire du comité ZIP de la rive nord de l'estuaire.....	3
Tableau 2 : Les plages caractérisées pour la présente étude	4
Le tableau 3 : Synthèse des problématiques rencontrées sur les plages de la rive nord de l'estuaire.	111

Préambule

La rive nord de l'estuaire possède une grande richesse accessible dans la majorité des municipalités : de magnifiques plages de sable qui s'étendent sur des dizaines de kilomètres. Elles sont d'ailleurs très recherchées et fréquentées par l'homme. Tel qu'observé fréquemment sur la Côte-Nord et mentionné par plusieurs intervenants du milieu lors de journées de concertation sur la protection et à mise en valeur des habitats littoraux, elles constituent de beaux terrains de jeux entre autres pour la promenade en véhicule tout terrain et le camping sauvage. Par contre, dû à la méconnaissance des visiteurs quant à l'importance et à la fragilité des plages ainsi qu'aux mauvaises habitudes d'utilisation du milieu, le passage répété des usagers peut devenir un facteur déstabilisant pour ce type d'habitat. En effet, les visiteurs des plages ont tendance à prendre des raccourcis pour s'y rendre soit à pied ou en véhicule tout terrain et parfois même en voiture. On observe aussi fréquemment la présence de déchets et de traces de feux de camps laissés sur les sites de camping sauvage. Or les plages et les dunes qu'elles contiennent sont des habitats essentiels qui abritent et protègent la vie du Saint-Laurent. Dans certaines zones plus fragiles et utilisées de façon plus intensive, le va-et-vient constant des usagers finit par écraser la végétation, tracer des sentiers à travers les dunes et, par le fait même, exposer cet habitat à davantage d'érosion.

Afin de minimiser la détérioration des secteurs les plus fragiles et d'atténuer les impacts négatifs de l'utilisation des plages par l'homme, le Comité ZIP et ses partenaires ont décidé qu'il était essentiel avant toute chose d'établir un plan d'actions visant la protection et/ou le rétablissement des plages connaissant les plus fortes sources de perturbation.

L'objectif de ce rapport est donc de présenter les principales problématiques spécifiques aux plages de la Côte-Nord. Afin de répondre à cet objectif, 26 plages de la rive nord de l'estuaire ont été visitées et caractérisées. Pour chacune d'entre elles les informations suivantes ont été notées : la nature du sol, le relief, la végétation présente, la longueur et la largeur des accès, sur la présence d'équipements d'accueil et de sensibilisation et sur la morphologie de chaque plage. Une attention particulière a été mise sur l'observation de problématiques environnementales. Par la suite, les mesures et les recommandations à prendre pour un maintien durable de ces habitats littoraux ont été identifiées.

1 - Introduction

1.1 - Importance des plages

Le littoral de la Côte Nord révèle aux visiteurs des paysages magnifiques, formés de côtes rocheuses, de marais et de plages. Les plages ont une valeur écologique, touristique et économique.

La plage, un lieu de détente et de loisirs pour les habitants et les visiteurs de la côte nord

La rive nord de l'estuaire est parsemée de magnifiques plages de sable. Source de plaisir, elles possèdent une grande valeur récréative. Se baigner, jouer avec le sable, se prélasser au soleil sont autant d'activités offertes gratuitement par les plages qui sont populaires durant les courts étés sur la côte nord.

Mais, une plage, ce n'est pas seulement du sable. Car si l'on s'approche de plus près et que l'on prend conscience de la vie qui nous entoure voilà ce que l'on peut découvrir :

La plage, un milieu dynamique et vivant, indispensable à la vie du Saint-Laurent

Soumis aux actions du vent, des courants, et des vagues, une plage est un milieu dynamique, en perpétuel mouvement au cours des marées et au fil des saisons.

Milieu transitoire entre la vie aquatique et terrestre, contraint par l'exposition permanente au vent, au sel et aux températures tantôt basses, tantôt fortes, la plage est peuplée par des organismes adaptés aux rudes conditions du milieu. 7

Entre les grains de sable, on trouve des micros algues et de petits organismes animales qui se camouflent pour échapper à leurs prédateurs. Plus gros et ne pouvant se camoufler, d'autres organismes tel que la mye commune s'enfouissent dans le sol afin de faire face aux vagues et au risque d'assèchement. Les animaux tels que les mammifères et les insectes ne sortent que la nuit pour éviter la chaleur du jour.

Sur le haut de plage, on rencontre des plantes particulièrement bien adaptées à la mobilité du sable, à la température, au vent, à la rareté de l'eau et surtout au sel tels que le caquelier édentulé, l'élymes des sables ou foin de mer et la gesse maritime.

D'autres animaux, vivants dans le fleuve, sont de passage sur la plage pour l'alimentation, la reproduction ou encore pour se reposer tels que les oiseaux, les phoques ou le capelan. Les organismes vivants sur la plage sont ainsi reliés à ceux vivants dans le Saint-Laurent. Ils forment ensemble une grande chaîne alimentaire depuis les micro-organismes jusqu'aux mammifères marins et sont tous utiles et interdépendants.

La plage, un milieu fragile à protéger et à mettre en valeur

L'érosion, qui est un processus naturel, a pu être aggravé par les diverses activités humaines. Dans certains cas, l'érosion des côtes, en période de réchauffement climatique et d'élévation du niveau de la mer, apparaît comme inéluctable. Dans d'autres cas, l'érosion est due en partie à l'homme et ses effets peuvent être atténués par des mesures de prévention, de sensibilisation et de restauration.

Dû à la méconnaissance des visiteurs quant à l'importance et à la fragilité des plages ainsi qu'à un usage inapproprié ou inconsideré de celles-ci, les activités humaines peuvent être un facteur de dégradation pour ce type d'habitat et conduire à perturber la dynamique naturelle des plages. Circuler en VTT hors des sentiers aménagés, laisser ces débris sur la plage, piétiner la végétation sur le haut de sable sont autant de comportements qui nuisent à la qualité des plages, aux êtres vivants y compris nous-mêmes.

Nos plages constituent notre richesse locale. Pour le bien être des nord-côtiers comme pour attirer le touriste, conservons à long terme des plages de qualité.

1.2 - Objectifs du projet

Il y a lieu de prendre des mesures et des recommandations pour un maintien durable de ces milieux.

Le projet vise donc à :

- Établir un plan d'action et de recommandation à destination des municipalités
- Sensibiliser les usagers des plages en favorisant l'émergence d'éco-pratiques

2 - Portrait général des plages du territoire

Le territoire de la rive nord de l'estuaire présente 178 Km de plage dont 82 km sont accessible par un chemin. Les municipalités de Essipit, Ragueneau et de Chute-aux-Outardes ne possèdent pas de plage avec accès terrestre. Le tableau ci-dessous présente les plages selon leur accessibilité et par municipalité.

Tableau 1: Les plages identifiées sur le territoire du comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Municipalité / communauté autochtone	Plage accessible en <u>mètres</u>				Total
	Accès terrestre	Marée basse	En kayak	Non (privé)	
Sacré-Cœur	1 000	0	150	0	1 150
Tadoussac	3 035	2 080	4 690	0	9 805
Les Bergeronnes	480	0	4 730	0	5 210
Essipit	0	0	0	0	0
Les Escoumins	800	1 700	1 235	1 740	5 475
Longue-Rive	11 690	3 525	2 160	1 150	18 525
Portneuf-sur-mer	20 740	0	0	150	20 890
Forestville	985	2 975	60	0	4 020
Colombier	765	24 000	3 435	2 050	30 250
Pessamit	3 885	4 395	0	0	8 280
Ragueneau	0	0	2 115	790	2 905
Chute-aux-Outardes	0	0	1 650	0	1 650
Pointe-aux-Outardes	5 525	6 215	0	1 175	12 915
Pointe-Lebel	14 755	0	0	0	14 755
Baie-Comeau	1 220	530	920	0	2 670
Franquelin	1 095	1 975	2 825	1 555	7 450
Godbout	2 575	0	4 650	0	7 225
Baie-Trinité	13 375	425	8 925	2 150	24 875
Total :	81 925	47 820	37 545	10 760	178 050

3 – Méthodologie de caractérisation

La présente étude porte sur les plages de sable, accessibles à marée haute et basse possédant un accès depuis la route 138.

Au total, 26 plages ont été caractérisées de Tadoussac à Baie-Trinité de la façon suivante :

1. Reconnaissance générale du terrain

Les plages et leurs différents accès ont été identifiés et repérés au préalable à l'aide de cartes et de photos aériennes. Il a été choisi d'étudier les plages facilement accessibles depuis la route 138, existantes autant à marée basse qu'à marée haute car elles sont potentiellement les plus fréquentées et donc celles pouvant être le plus atteinte écologiquement. Les plages n'étant pas accessibles facilement ou seulement à l'aide de petites embarcations ne sont donc pas caractérisées dans cette étude.

2. Visite et caractérisation des accès recensés et des plages

Chaque plage et chaque accès identifié ont été visités et décrit à l'aide de fiches de terrain. Les données recueillies portaient sur la nature du sol, le relief, la végétation présente, la longueur et la largeur des accès, sur la présence d'équipements d'accueil et de sensibilisation et sur la morphologie de chaque plage. Une attention particulière a été mise sur l'observation de problématiques environnementales.

3. Acquisition d'informations complémentaires et validation des données

Les informations relevées sur le terrain ont été complétées et validées auprès des municipalités et à l'aide de la documentation rassemblées sur les plages de la rive nord de l'estuaire.

4. Recommandations

Après discussion, nous avons proposé des recommandations pour chacune plage et leurs accès qui ont été classé par niveau de priorité.

Tableau 2 : Les plages caractérisées pour la présente étude

	Municipalité / communauté autochtone	Plage visitée		Municipalité / communauté autochtone	Plage visitée
MRC Haute côte nord	Tadoussac	Plage du village	MRC Manicouagan	Pessamit	Plage du village
		Plage de la baie du moulin à Baude			Plage du vieux quai
	Les Bergeronnes	Plage à l'est du Quai		Pointe-aux-Outardes	Plage du camping de la rive
	Les Escoumins	Plage de la Pointe à la Croix			Plage de la Baie Saint Ludger
	Longue-Rive	Plage du site touristique			Plage du Parc nature
		Plage de la Pointe au Boisvert		Pointe-Lebel	Plage de la rue Chouinard
		Plage de la Pointe des Fortins			Plage de Pointe Paradis
	Portneuf-sur-Mer	Plage du Banc de sable		Baie-Comeau	Plage Champlain
		Plage accès Mye		Franquelin	Plage à l'embouchure de la rivière Franquelin
	Forestville	Plage de la Baie Verte		Godbout	Plage de la petite rivière
Plage de l'aire de repos de la Baie Verte			Plage de la grande rivière		
Colombier	Plage de l'Anse à Norbert	Baie-Trinité	Plage de la Baie Trinité		
			Plage de l'Anse aux sables		
			Plage des Islets caribous		

4 – Portrait des plages de la MRC de La Haute-Côte-Nord

4.1 – Municipalité de Tadoussac

Située en plein cœur du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et à l'embouchure du fjord du Saguenay, la municipalité de Tadoussac compte au total 9,8 km de plage dont 3 km sont accessibles par un chemin ou un sentier, 2,1 km accessible seulement à marée basse et 4,7 km accessible avec une embarcation comme par exemple un kayak.

Deux plages sont accessibles. Une se situe au cœur de Tadoussac. L'autre est dans la baie du Moulin à Baude, à l'est du village au pied d'une terrasse marine appelée « Les dunes de Tadoussac ». Un sentier balisé, situé sur le territoire du parc national du Saguenay longe la plage de la baie de Tadoussac vers la Pointe rouge et les dunes.

Figure 2 : Localisation des plages de Tadoussac



Tadoussac - Plage du village



Caractérisation de l'accès à la plage :

- **Stationnement :**

On retrouve trois endroits où le stationnement est permis à proximité de la plage. Deux zones de stationnement sont aménagées sur la rue Bord-de-l'eau, dont une dotée de parc- mètres, qui peuvent contenir en tout près de 20 véhicules (*cf. photo 1*). Également, un très grand stationnement payant, opéré par la Municipalité pour la durée de la saison touristique, est aménagé dans la cale sèche, laquelle est située le long de la rue de la Cale Sèche.



Photo 1 : Stationnement au bord de la plage

- **Chemin d'accès :**

L'accès à la plage est public, il se fait à pied par des escaliers et ne présente aucune difficulté.

- Équipements :

Une promenade est aménagée en haut, tout le long de la plage et elle est équipée de gazébos, lampadaires, poubelles, escaliers en bois menant à la plage, petit parc gazonné avec tables de pique-nique (cf. photo 2 et 3). Un panneau « baignade interdite » et « risque de glissement de terrain » ainsi qu'une mise à l'eau sont installés. La marina de Tadoussac se trouve à l'extrémité ouest de la plage.



Photo 2 : Gazébo sur la promenade



Photo 3 : Escalier descendant à la plage

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage du village s'étire entre la marina à l'ouest et la pointe Rouge à l'est. Elle est composée de sable, une batture assez large se découvre à marée basse. Le haut de plage est en partie artificialisé. Il se caractérise par un talus sableux recouvert d'herbacées parsemé de quelques arbres et arbustes. Vers l'est, le talus devient beaucoup plus haut et abrupte avec notamment des traces de glissement de terrain. Ce talus fait l'objet d'une protection à sa base sous forme de mur de béton et d'empierrements sur une grande partie de la plage. La pente de la plage est faible à nulle pour la section située à l'est de la rampe de mise à l'eau, alors qu'elle est un peu plus prononcée à l'ouest de la rampe de mise à l'eau (cf. photo 5).



Photo 4 : Panneaux de sensibilisation



Photo 5 : Mise à l'eau en arrière plan

- Équipements :

A l'ouest, on trouve la marina de Tadoussac ainsi que des pontons servant à l'embarquement des excursionnistes qui partent observer les baleines en zodiac (cf. photo 7). A l'est, des murs de protection en béton sont présents sur le haut de plage. Des panneaux de sensibilisation sur les phoques et les mammifères marins sont installés au niveau des accès à la plage (cf. photo 4) et à la marina.



Photo 6 : Mur de protection en béton à l'est



Photo 7 : Pontons à l'ouest de la plage

- Usages :

Baignade, Tourisme, kayak de mer (cf. photo 9), promenade à pied, observation des mammifères marins (à la Pointe-de-l'Islet).

La municipalité de Tadoussac connaît un achalandage total de plus d'un demi-million de visiteurs chaque année (Limoges, B., 2002). Autant dire que la plage de Tadoussac est fortement fréquentée l'été. Elle attire les visiteurs dès le début du printemps avec le festival de la chanson de Tadoussac (cf. photo 8), et ce jusqu'en octobre.



Photo 8 : Fréquentation de la plage durant le festival de la chanson



Photo 9 : Kayaks de mer sur la plage

- Zonage et tenure des terres :

La plage est la propriété du Gouvernement du Québec qui en confie la gestion, pour une partie, à la Sépaq qui opère le parc national du Saguenay. Les terres aux alentours de la plage ont reçu une affectation « utilité publique » et « conservation ».

- Intérêt écologique :

La plage se trouve au niveau de l'embouchure du Saguenay, lieu d'intérêt pour les mammifères marins, dont le béluga du Saint-Laurent qui possède un statut de conservation décerné par le Comité sur les espèces en péril du Canada.

- Observations :

Un nettoyage de la plage et des alentours est organisé une fois par an, par le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, en collaboration avec la municipalité et les élèves de l'école Saint-Joseph.

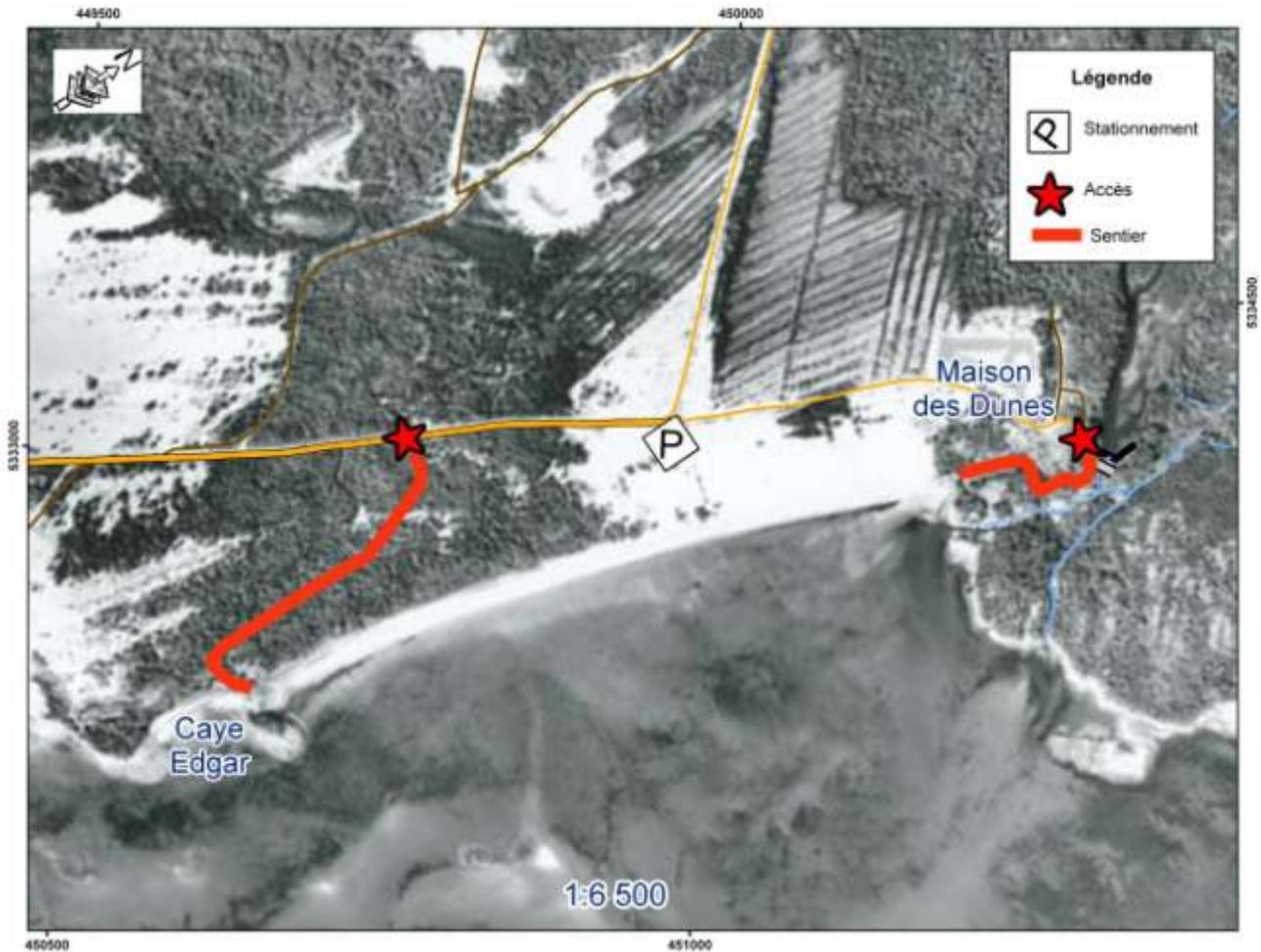
La baignade est interdite par la municipalité, la plage étant fortement fréquentée l'été et sans structure de surveillance pour en assurer la sécurité. La mise à l'eau est utilisée occasionnellement, pour la mise à l'eau d'embarcations légères et pour installer et désinstaller les pontons.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Beauté naturelle du site réduit par la présence d'aménagements	Conserver une plage de qualité	- Limiter les aménagements à ceux déjà présent.
Quelques déchets	Maintenir une plage propre	- Poursuivre le nettoyage des plages entrepris tous les ans

- Priorité d'action : 4-Pas de nécessité d'intervention

Tadoussac - Plage de la Baie du Moulin-à-Baude



Caractérisation de l'accès à la plage :

- **Stationnement :**

Une aire de stationnement asphaltée est aménagée à l'arrière de la Maison des Dunes (cf. photo 1) du parc national du Saguenay. Elle peut contenir une trentaine de véhicules.

- **Chemin d'accès :**

Un sentier pédestre permet d'accéder à la plage à proximité de la Maison des Dunes. Il a une longueur d'environ 500 mètres pour une largeur de 2 à 3 mètres (cf. photo 2). Il est équipé de deux escaliers et de bancs (cf. photo 3). Le sentier aménagé partant de la Maison des Dunes est actuellement fermé ce qui en explique son état. Il a été détruit par des intempéries et



Photo 1 : Centre d'interprétation « la Maison des Dunes »

attend d'être refait. Un autre sentier peut être emprunté pour descendre à la plage, le départ se situe à l'ouest du belvédère installé sur la dune mais cet accès n'est pas signalé.



Photo 2 : Sentier de la Maison des Dunes donnant sur la plage



Photo 3 : Escaliers partant de la Maison des Dunes

- Équipements :

De nombreux équipements sont présents sur le site de la Maison des Dunes. On retrouve des tables de pique-nique qui offrent une très belle vue sur le fleuve, des panneaux d'interprétation, de l'éclairage pour le site, des sentiers qui partent vers des belvédères. À noter qu'un autre belvédère est présent en haut de la terrasse marine (*cf. photo 4 et 5*).



Photo 4 : Dune de sable bordant la plage



Photo 5 : Belvédère sur la dune

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage de la baie du Moulin-à-Baude peut-être définie comme le secteur entre le rocher du Saguenay à l'ouest et la rivière du Moulin-à-Baude à l'est (*cf. photo 6*). C'est une plage de sable fin de fond de baie où, à marée basse, une large batture vaseuse et parsemée de roches se découvre. Le passage entre le milieu terrestre et le milieu marin est caractérisé par un milieu original de terrasses marines que l'on surnomme les dunes de Tadoussac).

- **Usages** : Promenade à pied, observation des mammifères marins, ornithologie, sorties touristiques.

- **Zonage et tenure des terres** :

La plage et les terres aux alentours font partie du territoire protégé par le parc national du Saguenay. L'ensemble des terres appartient au Gouvernement du Québec et sont sous la juridiction du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La plage et les terres aux alentours ont reçu une affectation de conservation de la part de la municipalité de Tadoussac et les zones intertidales, jusqu'à la limite des hautes eaux moyennes supérieures, sont protégées par le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.



Photo 6 : La plage vue du haut de la terrasse marine

- **Intérêts écologiques** :

La Baie du Moulin à Baude est reconnue comme habitat littoral d'intérêt sur la rive nord de l'estuaire maritime, des oiseaux marins et plusieurs espèces de rapaces fréquentent le site. La mye commune et la moule bleue sont présentes sur les battures. Cette partie du littoral possède également un potentiel pour des frayères à capelan.

- **Observations** :

La cueillette de la mye commune est fermée depuis 2001 pour cause de contamination bactériologique.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Accès difficile à la plage	Rétablir l'accès à la plage	- Refaire le sentier au départ de la maison des dunes - Indiquer l'accès à la plage par le sentier à proximité du belvédère
Plusieurs traces de descente à pied par la dune. Dune dénudée	Organiser l'accès à la plage afin de limiter le piétinement et la destruction de la dune	- Installer des barrières en bois simples le long de la dune - Revégétaliser la dune
Traces de VTT en provenance de l'ouest	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- Voir la fiche action en annexe

- **Priorité d'action** : 3-Possibilité d'amélioration

4.2 – Municipalité de Les Bergeronnes

Le littoral de la municipalité des Bergeronnes compte au total 5,2 km de plage dont une section de 0,5 km accessible par un chemin ou un sentier et 4,7 km accessible avec une embarcation comme par exemple un kayak.

Une plage accessible se situe à l'est du quai.

Figure 3 : Localisation des plages de Les Bergeronnes



Les Bergeronnes - Plage à l'est du quai



Caractérisation de l'accès à la plage :

- Stationnement :

Le stationnement, non-aménagé, se fait le long d'une route secondaire sur du sable et peut accueillir quelques véhicules seulement (cf. photo 1).



Photo 1 : Stationnement



Photo 2 : Sentier qui mène à la plage

- Chemin d'accès :

Pour se rendre à la plage, il faut emprunter un sentier public constitué essentiellement de gazon et de sable de 1,5 et 2 mètres de large sur 100 mètres de long, bordé d'herbacées et d'arbres. La pente est moyenne et l'accessibilité est facile à pied ou en VTT.

- Équipements :

Le sentier est en partie clôturé, cependant la clôture est en mauvais état (*cf. photo 2*). Au niveau du stationnement, on peut accéder à un parc qui offre une vue sur le fleuve, un stationnement pour une dizaine de véhicules, ainsi que quelques équipements (poubelles, belvédère, clôtures de bois qui empêche l'accès au talus très abrupte et érodé).

- Observations :

Un ruisseau, sur la droite au début du sentier, s'écoule dans le fleuve au niveau de la plage. Un chalet privé se trouve sur la gauche.

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

Le sentier débouche sur une petite plage de sable. Le haut de plage est caractérisé par un talus abrupt d'une dizaine de mètres de hauteur. Ce talus est composé essentiellement de feuillus et d'herbacées (*cf. photo 3*). La pente de la plage au dessus de la ligne des hautes eaux est moyenne, la batture est très large et possède une grande densité de blocs glaciels (*cf. photo 4*). La plage est très étroite en pleine mer de vives eaux.

- Équipements : aucun



Photo 3 : Plage



Photo 47 : Vue sur la batture

- Usages :

Baignade, kayak de mer, cueillette de la mye commune observation des mammifères marins (depuis le parc au dessus de la plage), ornithologie, promenade à pied, sorties familiales et touristiques.

Le site est également utilisé pour l'interprétation du milieu marin par « Explos-nature ». La plage est assez fréquentée en été et en automne, par les touristes européens notamment.

- Zonage et tenure des terres :

Les terres aux alentours de la plage sont de tenure publique à l'exception d'un chalet privé situé à gauche au niveau de l'accès à la plage. Elles ont reçu une affectation « récréotouristique et publique » de la part de la municipalité.

- Intérêt écologique :

La batture concentre un nombre élevé de mye commune.

- Observations :

La municipalité envisage d'améliorer et de sécuriser le sentier d'accès à la plage.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Il est assez difficile de trouver l'accès, seul un panneau se trouve sur la route secondaire	Identifier l'accès à la plage	- Installer un panneau indiquant le sentier de la plage depuis la route principale
Passage des VTT	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- Voir la fiche action en annexe

- Priorité d'action : 3-Possibilité d'amélioration

4.3 – Municipalité de Les Escoumins

La municipalité des Escoumins compte au total 5,4 km de plages dont une section de 0,8 km accessible par un chemin ou par un sentier, 1,7 km accessible seulement à marée basse et 1,2 km accessible avec une embarcation comme par exemple un kayak. Il y a 1,7 km de plage qui n'est pas accessible car elle se trouve en face de terrains privés. Une plage accessible se trouve à l'est du quai.

Figure 4 : Localisation des plages de Les Escoumins



Les Escoumins - Plage de la Pointe à la Croix



Caractérisation de l'accès à la plage :

- **Stationnement :**

Un stationnement en rond, non aménagé est identifié à l'ouest, il peut contenir une quinzaine de véhicules (Cf. photo 1). Le revêtement est constitué de gravier.

- **Chemin d'accès :**

Il n'y a pas d'accès identifié pour descendre à la plage, le chemin de gravier longeant la pointe dans la section et incite à descendre tout le long. Il suffit de franchir une petite bute végétalisée pour se rendre à la plage. L'accès est donc facile et publique.



Photo 1 : Stationnement

- **Équipements :** Deux poubelles sont installées au niveau du stationnement.

Caractérisation de la plage :

- **Description du milieu physique :**

La plage est située sur une petite anse de sable avec quelques cailloux et roches, prolongée d'une grande batture découverte à marée basse. Elle est limitée par une avancée de roche mère à l'ouest et un petit enrochement à l'est. Des algues, coquilles et bouts de bois jalonnent la plage. Quelques blocs glaciels recouvrent la batture dans la baie.

Le haut de plage est caractérisé par une bordure végétale sur sable, de 1 à 2 mètres de hauteur par rapport à la plage, limitée par le chemin. À l'extrémité est, des résidences privées bordent l'anse (Cf. photo 2).



Photo 2 : Résidences bordant la plage

- **Équipements :** aucun

- **Usages :** Observation des mammifères marins, kayak de mer, sorties familiales, promenade à pied.

- **Zonage et tenure des terres :**

La pointe de la croix appartient à la municipalité, elle a reçu une affectation « public et institutionnel ». Les terres à l'est sont privées et ont une affectation « habitation ».

- **Intérêts écologiques :**

La plage fait partie de la baie des Escoumins, habitat littoral d'intérêt écologique sur la rive nord de l'estuaire maritime. La pointe à la croix est également reconnue comme site géologique exceptionnel.

- **Observations :**

La cueillette des mollusques est interdite même si les eaux usées municipales sont maintenant rejetées en dehors de la baie. La municipalité projette de faire un nettoyage de la plage.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Pas d'accès identifiés	Organiser l'accès à la plage afin de limiter le piétinement	- Baliser un accès à la plage
Quelques déchets épars	Maintenir une plage propre	- Installer une poubelle

- **Priorité d'action :** 4-Pas de nécessité d'intervention

4.4 – Municipalité de Longue-Rive

Le littoral de la municipalité de Longue-Rive compte au total 18,5 km de plages dont 11,7 km accessible par un chemin ou par un sentier, une section de 3,5 km accessibles seulement à marée basse et 2,2 km accessible avec une embarcation comme par exemple un kayak. Il y a une section de 1,1 km de plages qui n'est pas accessible car elle se trouve en face de terrains privés.

Deux plages sont accessibles, l'une se situe au niveau du site touristique et l'autre au niveau de la Pointe au Boisvert.

Figure 5 : Localisation des plages de Longue-Rive



Longue-Rive - Plage du site touristique



Caractérisation des accès à la plage :

Description de l'accès 1 (par le site touristique) :

- Stationnement :

Le stationnement est aménagé sur terre battue au niveau du kiosque d'accueil, il est bien délimité et peut accueillir environ 30 véhicules dont deux places sont réservées aux handicapés (Cf. photo 1). L'environnement végétal se compose d'herbes rases.



Photo 1 : Stationnement

- Chemin d'accès :

Des escaliers en bois (Cf. photo 2) permettent de descendre, puis une passerelle et un pont suspendu (Cf. photo 3) permettent de franchir la rivière du Sault aux moutons pour arriver à la plage. L'environnement végétal se compose de grands arbres et d'une strate herbacée.



Photo 2 : Escaliers en bois et chemin d'accès



Photo 3 : Pont suspendu au dessus de la rivière du Sault aux moutons

Le sentier est public. Il est large de 1 m et il faut environ 10 minutes de marche pour arriver à la plage. Il est pédestre uniquement et les VTT sont interdits sur ce site Le chemin est abrupte mais il y a des marches, l'accessibilité est facile à moyenne selon la mobilité.

- Équipements :

Un centre d'accueil (Cf. photo 4), des toilettes, des poubelles, des tables de pique-nique et des panneaux d'informations (sur la restauration et l'hébergement de Longue rive), un belvédère, et un panneau d'information sur le phoque commun sont présents. Tout le long du sentier on retrouve des poubelles, un support à kayak et des passerelles de bois.



Photo 4 : Centre d'accueil touristique

- Observations :

Des poteaux à quelques endroits bloquent l'accès au VTT mais il y a quand même quelques traces en provenance de l'est.

Description de l'accès 2 (au bout de la rue du fleuve) :

- Stationnement :

Le stationnement est non aménagé et non indiqué, il se fait sur terre battue et gravier pour environ 5 véhicules.

- Chemin d'accès :

Le sentier est très large en haut puis large de 2 m sur 150 m de long. L'environnement végétal est composé de bois de feuillus avec une petite strate herbacée, puis plus bas, d'herbe rase. Le chemin est municipal, la pente est forte mais l'accès est facile

- Équipements : aucun

Caractérisation de la plage :

- **Description du milieu physique :**

La plage est composée de sable avec gravier et petits cailloux (Cf. *photo 5 et 6*). Elle est délimitée à l'ouest par la rivière du Sault aux moutons et prolongée à marée basse par une immense batture avec blocs de roche. Le haut de plage est constitué à l'ouest de roche mère et à l'est d'une large bande herbacée et de feuillus à l'arrière. Beaucoup d'algues laissées par la marée jalonnent la plage.



Photo 5 : Plage vue vers l'est



Photo 6 : Plage vue vers l'ouest

- **Équipements :** aucun

- **Usages :** Observation des mammifères marins, kayak de mer, sorties familiales et touristiques, baignade à la sortie de la rivière, pêche à proximité de la rivière.

- **Zonage et tenure des terres :**

Le site touristique appartient à la municipalité et a une affectation « récréatif ». Les autres terres aux alentours de la plage sont privées et ont également une affectation « récréatif ».

- **Intérêts écologiques :** aucune observation particulière

- **Observations :**

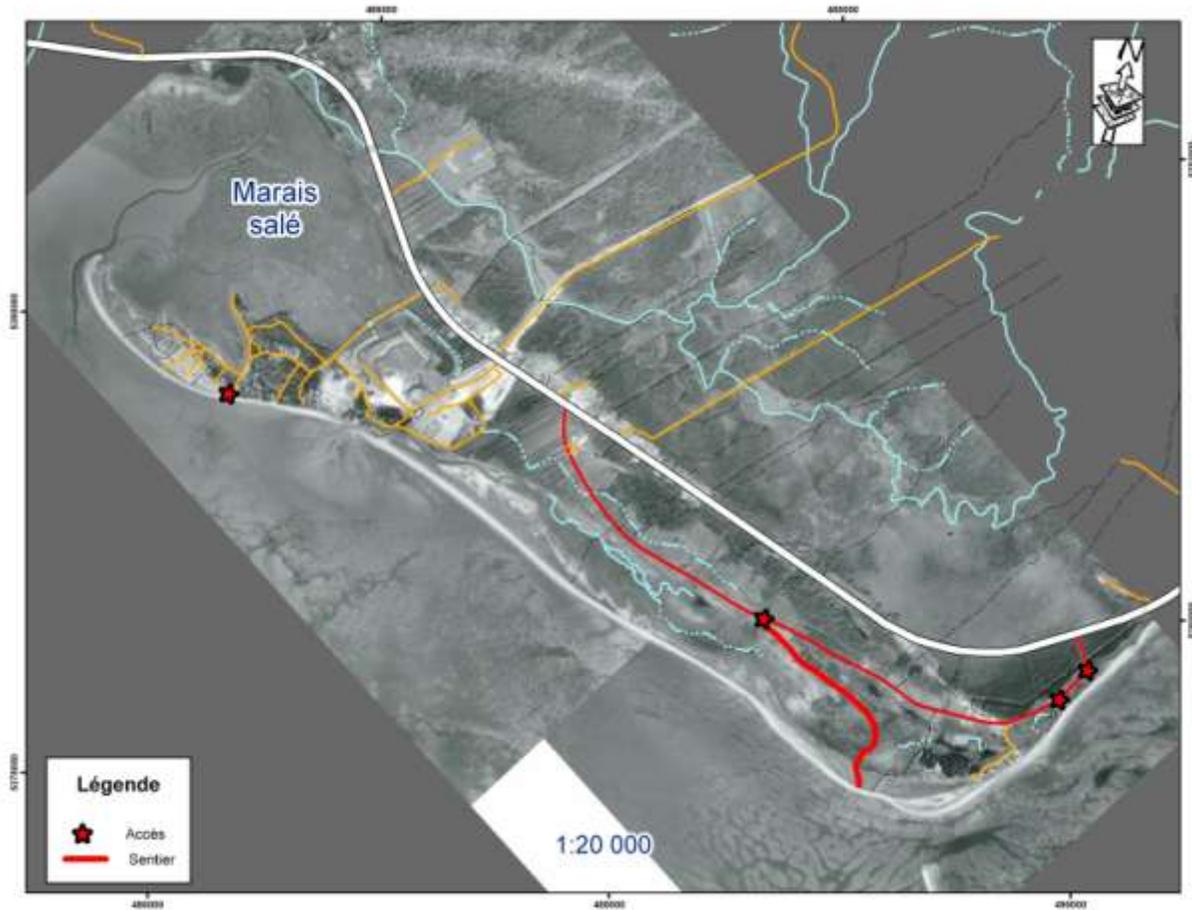
La cueillette des mollusques est interdite pour cause de contamination. La pollution provient principalement des habitations munies d'un puisard et pour une part significative par l'agriculture et la présence de colonies d'oiseaux. À noter qu'un camping est en projet au niveau de l'accès à la plage par la rue du fleuve.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Difficulté à encadrer les VTT, l'accès est interdit au niveau du site touristique mais les VTT passent par l'accès 2 pour rejoindre la plage à l'ouest	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- Voir la fiche action en annexe

- **Priorité d'action :** 4-Pas de nécessité d'intervention

Longue-Rive - Plage de la pointe au Boisvert



Caractérisation des accès à la plage :

Description de l'accès 1 (extrémité du chemin du barrage qui rejoint la route 138) :

- Stationnement :

Le stationnement non-aménagé se fait le long des propriétés privés sur un chemin de sable (cf. photo 1).

- Chemin d'accès :

Un sentier public s'étend de 2 à 3 mètres de large et d'environ 50 mètres de long sur le sable. La pente du sentier est nulle et l'accessibilité facile. Il faut juste descendre un petit talus pour accéder sur la plage (cf. photo 2). L'environnement végétal est composé d'herbacées et de quelques arbres.



Photo 1 : Stationnement

- **Équipement** : aucun

- **Observations** :

Ce sentier serait localisé sur un terrain privé qui aurait été racheté par la municipalité.

Description de l'accès 2 (le long de la rue Boisvert) :

- **Stationnement** :

Le stationnement n'est pas aménagé à cet endroit, il se fait le long de la route.

- **Chemin d'accès** :

Un sentier de 2 mètres de large et d'environ 300 mètres de long permet de se rendre à la plage. Il est localisé sur un terrain privé mais le passage est toléré et utilisé par les promeneurs et les cueilleurs de myes. La pente est moyenne et l'accessibilité facile. Son environnement végétal est composé d'herbacées, le chemin est composé de sable et d'herbe rase mis à nu par le piétinement (*cf. photo 3*).

- **Équipement** : aucun

Description de l'accès 3 (au bout de la rue Boisvert, à proximité de l'halte routière) :

- **Stationnement** :

Le stationnement n'est pas aménagé à cet endroit, il se fait le long de la route.

- **Chemin d'accès** :

Semblable au précédent, un sentier de 2 mètres de large et d'environ 20 mètres de long permet de se rendre à la plage. Il est localisé sur un terrain privé mais le passage est toléré. La pente est moyenne et l'accessibilité est facile. Le chemin est composé de sable et d'herbe rase mis à nu par le piétinement (*cf. photo 4*).

- **Équipement** : un panneau signale l'interdiction de faire du camping sauvage.



Photo 2 : Accès à la plage



Photo 3 : Accès à la plage



Photo 4 : Accès à la plage

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage de la pointe au Boisvert est une très longue plage de sable, prolongée par une immense batture à marée basse (cf. photo 5 et 8). Le haut de plage est caractérisé par une micro falaise dunaire colonisée par les herbacées (cf. photo 7). Quelques segments du haut de plage sont enrochés. Vers l'est, la plage est un peu plus large et une cuvette dans laquelle l'eau subsiste à marée basse est présente (cf. photo 6).

- Équipements : aucun



Photo 5 : Plage



Photo 6 : Cuvette remplie d'eau à marée basse



Photo 7 : Micro falaise dunaire



Photo 8 : Plage

- Usages :

Baignade, cueillette de la mye commune, chasse près des marais, ornithologie, promenade à pied, sorties familiales et touristiques, char à cerf-volant. La plage est très fréquentée par les cueilleurs de mye. Les immenses battures de sable découvertes à marée basse sont utilisées pour la pratique du véhicule à cerf-volant aussi appelé *kite-buggy*.

- Zonage et tenure des terres :

Les terres riveraines de la plage sont de tenure privée, zonée « habitation », l'emplacement de la scierie Kruger est zoné « industriel ». L'ensemble du milieu se trouvant sous la ligne de végétation semi aquatique est zoné « conservation ».

- Intérêts écologiques :

La plage est située à proximité du marais de Pointe au Boisvert reconnu comme habitat littoral d'intérêt sur la rive nord de l'estuaire maritime. Il concentre un nombre élevé d'oiseaux aquatiques et d'espèces rares.

- Observations :

La plage de Pointe-au-Boisvert rejoint celle utilisée pour la cueillette de la mye à Portneuf-sur-mer à l'extrémité est. Le camping sauvage y est interdit, la municipalité tente de le contrôler.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Chemins mis à nu par le piétinement et le passage des VTT. Nombreuses traces de VTT.	Contrôler le passage des VTT sur la plage	- Sensibiliser les gens aux impacts négatifs de l'utilisation des VTT - Baliser un accès unique pour les VTT afin qu'ils ne se dirigent pas vers d'autres secteurs - voir la fiche action en annexe
Pas d'accès public identifié. Beaucoup de résidences privées possèdent leur accès à la plage parmi lesquels il est facile de s'y perdre (accès 1).	Offrir un accès public bien identifié aux habitants de Longue-rive et aux touristes.	- Définir un accès public - Baliser et identifier cet accès depuis la route
L'ensemble du littoral de la pointe au Boisvert est soumis à une érosion intense.		

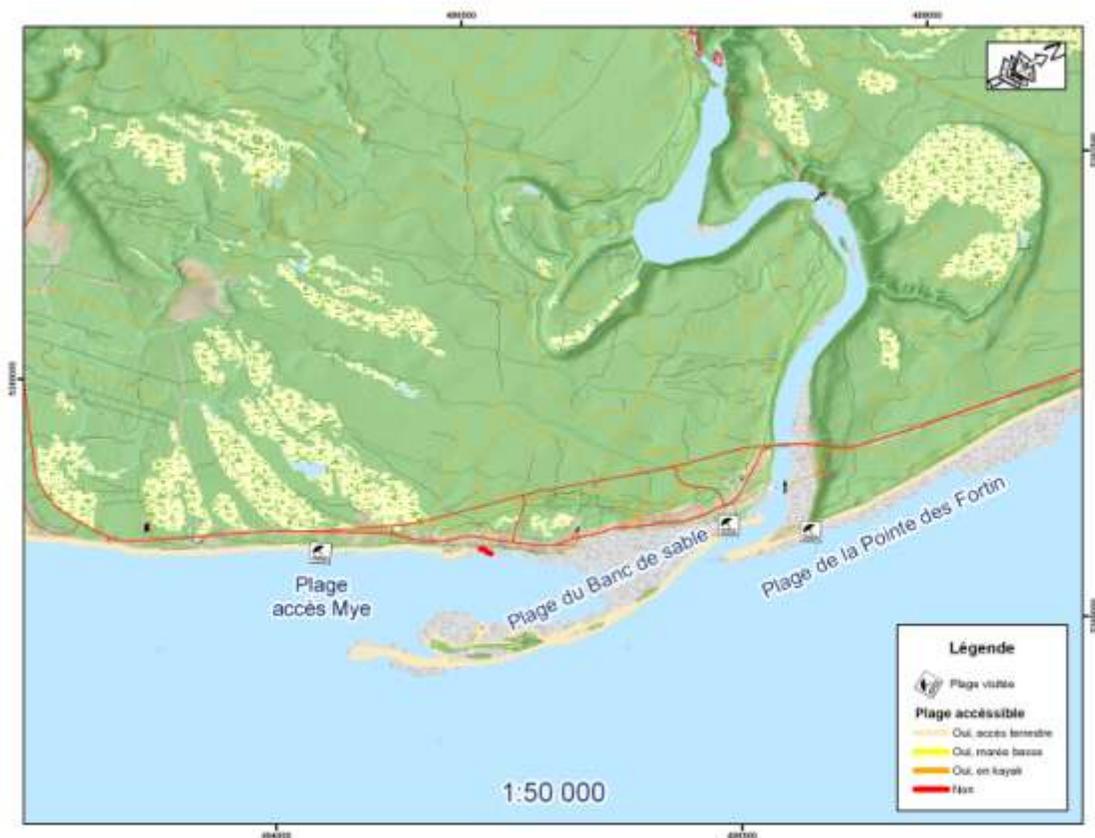
- Priorité d'action : 2-Important d'intervenir

4.5 – Municipalité de Portneuf-sur-Mer

Le littoral de la municipalité de Portneuf-sur-Mer compte au total 20,9 km de plages dont 20,7 km accessibles par un chemin ou par un sentier. Une petite section de 0,2 km n'est pas accessible car elle se trouve en face de terrains privés.

Les trois plages accessibles, sont celles à la Pointe des Fortins, au niveau du banc de sable et l'autre plus au sud.

Figure 6 : Localisation des plages de Portneuf-sur-Mer



Portneuf-sur-Mer - Plage de la Pointe des Fortins



Caractérisation de l'accès à la plage :

- Stationnement :

Aménagé pour une dizaine de véhicules, le stationnement est bien délimité avec une barrière de bois face à la plage, un grillage en métal à droite et des blocs de pierre à gauche. Le revêtement du stationnement est fait de sable (cf. photo 1).

- Chemin d'accès :

Deux sentiers publics partent du stationnement pour accéder à la plage. Le premier n'est pas aménagé, il est fait de sable et de pierres concassées. Il est large de 2 mètres sur 30 mètres de long. Ce chemin a une pente nulle et il est très facile d'accès à pied ou en VTT. Le deuxième chemin est aménagé pour les piétons sur une passerelle en bois. Il se trouve juste à côté du premier.



Photo 1 : Stationnement

- Équipements :

Un escalier de bois mène à un mériscope (cf. photo 2) où il y a une très belle vue sur la barre de sable de Portneuf, sur la Pointe des Fortins ainsi que sur le Saint-Laurent. Des tables de pique-nique et des bancs sont disposés en haut de l'escalier. En bas, à proximité du stationnement, une petite aire de pique-nique avec des tables et des poubelles est présente sur une plateforme de bois ainsi qu'un petit trottoir de bois venant de la plage. Un panneau informe sur la conservation du milieu naturel de la Pointe des Fortins et la nécessité de ne pas circuler en VTT sur la végétation.



Photo 2 : Escalier du Mériscope

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La pointe des Fortins est une barre sableuse qui s'étire sur la rive gauche de l'embouchure de la rivière de Portneuf. Le substrat est composé de sable. À marée basse, on observe une large batture. Le haut de plage se caractérise vers l'est par un haut talus sableux et boisé (cf. photo 3). On y observe des glissements de terrain. La partie ouest est constituée d'une microfalaise de sable et d'une strate herbacée. La pente de la plage est faible pour la section au-dessus des hautes mers alors que l'estran à une pente moyenne (photo 4).



Photo 3 : Haut de plage



Photo 4 : Plage et Pointe des Fortins

- Équipements : aucun

- Usages :

Sorties familiales et touristiques, observation de mammifères marins, ornithologie, aire de repos, chasse à l'automne (canards noirs, sarcelles, etc.), cueillette de capelans, kayak de mer, promenade à pied. Une forte fréquence est observée en été, à partir du moment où le capelan roule. Un concours de sculpture sur sable est organisé tous les ans le troisième samedi de Juillet, il y a de 20 à 30 participants et environ 300 personnes en soirée.

- Zonage et tenure des terres :

La pointe des Fortins est publique et a reçu une affectation « Conservation ». Les parties végétalisées de la pointe sont interdites d'accès pour éviter le dérangement des oiseaux nichant à cet endroit. La partie boisée dans laquelle se trouve le mériscope a reçu une affectation « Récréatif ».

- Intérêts écologiques :

La plage de la Pointe des Fortins est le prolongement de la barre de sable reconnu comme habitat littoral d'intérêt sur la rive nord de l'estuaire maritime.

- Observations :

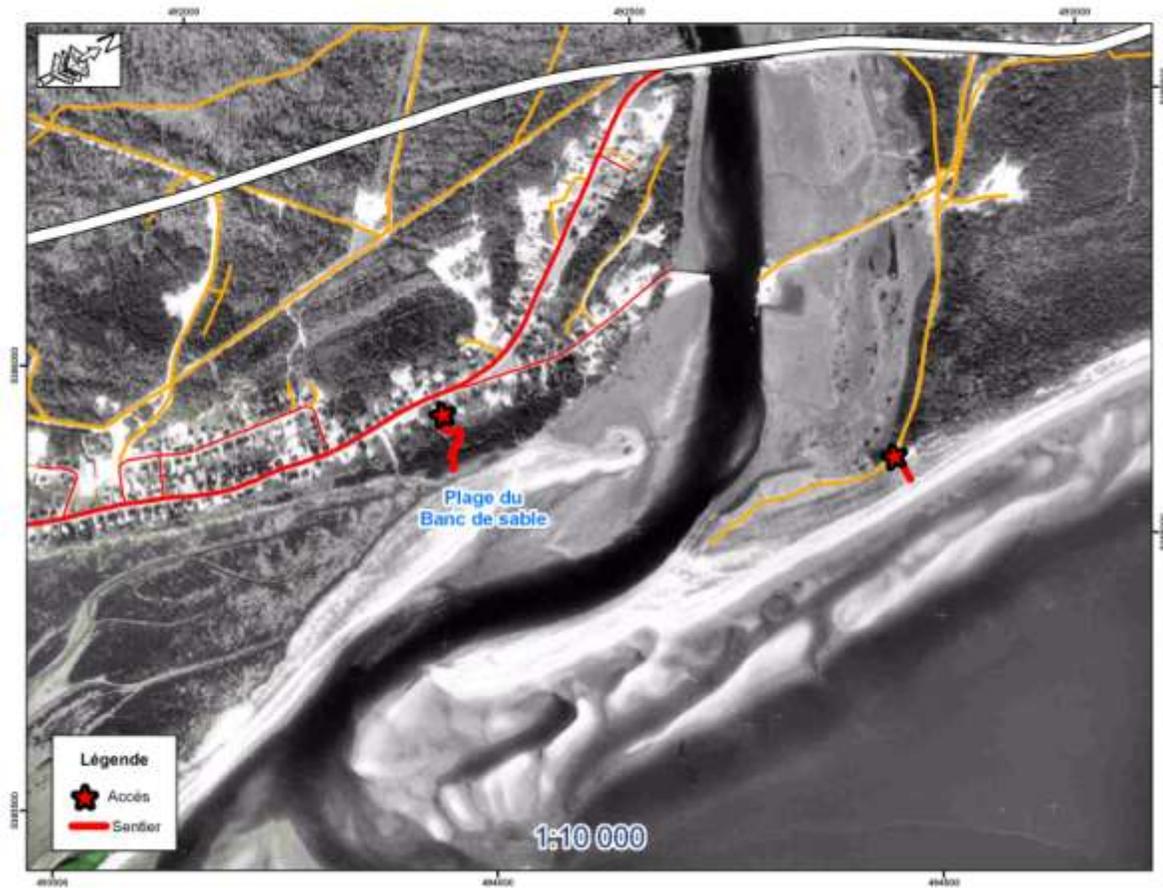
Le camping est installé depuis 2003 à proximité de la plage. Celle-ci continue vers l'est pendant environ 11 Km et relie les plages à l'ouest de la rivière du Sault-aux-Cochons de Forestville.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Traces de passage de VTT qui écrasent la végétation en dehors des accès prévus à cet effet.	Minimiser le passage des VTT sur la plage et le piétinement de la végétation Rétablir l'accès à la plage	- Un panneau pourrait être conçu sous la forme d'un plan du site de la pointe indiquant les sentiers destinés uniquement aux VTT et ceux pour les piétons - Les sentiers pourraient être balisés par des rondins de bois ou autres. - voir la fiche action en annexe
Contradiction entre l'accès ouvert en direction de la pointe (situé juste à droite après le grillage) fréquenté par les VTT et la fragilité de la pointe zonée « conservation ».	Limiter l'accès à la pointe Protéger la Pointe des Fortins	- Supprimer cet accès - Restaurer la zone dénudée
Érosion au niveau des falaises par le passage des VTT	Restaurer les zones dénudées	- Revégétaliser la partie dénudée - Baliser pour éviter le piétinement des plantations
Multiplés accès à la plage	Réorganiser l'accès à la plage pour minimiser le piétinement du milieu	- Fermer des accès - Clarifier les accès

- Priorité d'action : 1-Intervenir rapidement

Portneuf-sur-Mer – Plage du Banc de sable



Caractérisation de l'accès à la plage :

- Stationnement :

Aménagé pour environ 10 véhicules, il est situé à droite du bâtiment d'accueil. Le site est bien indiqué par le biais d'un panneau le long de la route. Le revêtement est fait d'un concassé (cf. photo 1 et 2).



Photo 1 : Stationnement



Photo 2 : Panneau d'accès

- Chemin d'accès :

Pour accéder à la plage, il faut emprunter à pied un escalier puis un sentier public d'un mètre de large et d'environ 100 mètres de long. Ce chemin est gazonné au niveau de l'entrée, boisé le long du sentier et marécageux en bas du sentier. La fin du sentier est aménagée avec un revêtement de sable qui passe à travers les marais et les dunes. La pente est nulle du début à la fin, mais moyenne sur la partie aménagée. L'accessibilité est facile à l'exception du début de la partie non-aménagée où il faut traverser une zone humide où il y a quelques blocs de béton largement espacés (cf. photo 3).



Photo 3 : Sentier

- Équipements :

Un bâtiment d'accueil et d'information, un panneau d'interdiction au VTT, des tables de pique-nique, des bancs, des poubelles, un sentier de gravillon délimité par des rondins de bois et des panneaux d'interprétation sont présents. Un trottoir de bois et un belvédère se trouve en bas du sentier. Une barrière en bois délimite l'aire de stationnement et de pique-nique (cf. photo 4 et 5).



Photo 4 : Équipements



Photo 5 : Équipements

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage est située sur la barre de sable. Elle se localise sur la rive droite de l'embouchure de la rivière de Portneuf. Elle a été formée par l'action des courants et des vagues des milieux marins et fluviaux. Elle s'étire sur une longueur d'environ 4 km et une largeur moyenne d'environ 250 mètres. Le substrat est composé de sable fin à moyen avec une faible proportion de caillou et de gravier (cf. photo 6). Une partie de la barre de sable est située sous la limite des hautes eaux, mais une bande de sable d'environ 1 à 2 km demeure accessible même à marée haute. À marée basse, on observe une large batture constituée d'un substrat essentiellement sablonneux. Entre la barre de sable et le littoral, on observe une vaste batture comprenant un marais salé à l'extrémité est. Le

haut de plage est caractérisé par la présence d'un cordon dunaire dominé par l'élyme des sables et la gesse maritime. Quelques îlots boisés sont caractérisés par une végétation forestière sur un sol constitué à la fois de sable et de matière organique accumulée. Le marais salé est principalement composé de spartine alterniflore, et est localisé juste derrière les dunes (*cf. photo 7*).

- **Équipements : Aucun**

- **Usages :**

Ornithologie (site privilégié pour l'observation des oiseaux migrateurs et d'espèces particulières), promenade à pied, sorties familiales et touristiques, cueillette de capelans. La fréquentation est régulière par les touristes, par les résidents et par les nombreux ornithologues.



Photo 6 : Plage



Photo 7 : Marais salé

- **Zonage et tenure des terres :**

La barre de Portneuf est de tenure publique et appartient au ministère des Ressources Naturelles et de la Faune. La municipalité a attribuée une affectation « Récréative » à la barre de sable.

- **Intérêts écologiques :**

La barre de sable associée à l'embouchure de la rivière Portneuf est reconnue comme un habitat littoral d'intérêt sur la rive nord de l'estuaire maritime. Son importance écologique est considéré comme « très élevée ». En effet, l'endroit renferme un écosystème unique en son genre présentant une grande richesse écologique. Des sites de cette importance sont assez rares sur la Côte-nord, ils méritent donc une attention particulière afin de préserver leur intégrité écologique, ainsi que celle de l'ensemble de l'écosystème laurentien.

Plusieurs espèces d'oiseaux fréquentent ce secteur, notamment, une forte concentration de limicoles est observée.

- Observations :

La cueillette de la mye commune est fermée pour cause de contamination bactériologique. Il y a des sources de pollution par les rejets des eaux usées de la municipalité (Naturam Environnement, 1998; BIOREX, 1996). Des travaux vont débuter au cours de l'année 2009 et dureront 2 ans pour régler le problème de traitement des eaux usées de la ville.

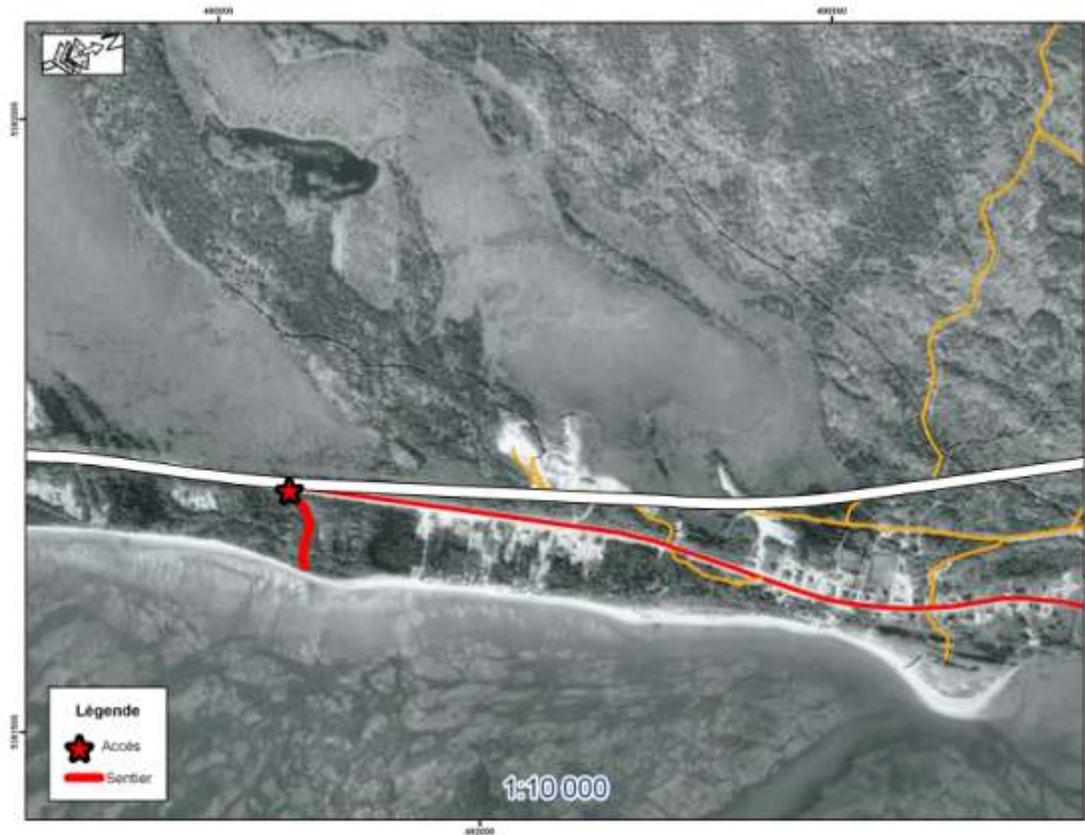
En 2001, un plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf a été réalisé par le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire et Naturam Environnement inc.. Par la suite, un comité de protection du banc de Portneuf, composé de bénévoles a été créé. Depuis quelques années, ce comité s'est dissout. Un projet de développement touristique et de protection du banc de sable de Portneuf est à l'étude et pourrait voir le jour d'ici 2 à 3 ans.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Plusieurs chemins et traces de VTT sur la barre de sable, végétation piétinée.	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- Un balisage serait nécessaire dans la partie non-aménagé du sentier afin de concentrer les piétons et les VTT - Les sentiers pourraient être balisés par des rondins de bois. - Voir la fiche action en annexe
Dérangement de la faune. La barre est un site majeure pour l'avifaune, la fréquentation de ce site si elle n'est pas encadré peut nuire à l'alimentation et la nidification des oiseaux, notamment la sterne pierregarin et le grand héron, espèces particulièrement sensibles à la présence humaine.	Protéger la remarquable biodiversité de la barre de sable	- Sensibiliser les gens sur la nécessité de se maintenir à une distance minimale des espèces sauvages - Interdire l'accès à certaines zones par des balisages pendant la période de reproduction des oiseaux.
Quelques déchets	Maintenir une plage propre	- Organiser un nettoyage de la plage - Installer des poubelles

- Priorité d'action : 1- Intervenir rapidement

Portneuf-sur-Mer - Plage accès mye



Caractérisation de l'accès à la plage :

L'accès se situe juste à l'ouest de l'intersection ouest entre l'ancienne et la nouvelle 138.

- Stationnement :

Le stationnement n'est pas aménagé, seulement quelques places sont disponibles sur le sable à côté du chemin d'accès (environ 4 à 5 véhicules), et quelques autres places au niveau d'un rond point à mi-chemin.

- Chemin d'accès :

L'accès se fait sur un sentier public de sable, large de 2 à 3 mètres et d'environ 200 mètres de long qui traverse un boisé (Cf. photo 1 et 2). La pente est moyenne et l'accessibilité est facile.



Photo 1 : Entrée du chemin d'accès avec panneau sur la mye

- Équipement :

Un panneau d'information sur la mye commune est présent à l'entrée du site (Cf. photo1)

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

Le sentier débouche sur une longue plage de sable. Le haut de plage est caractérisé par un haut talus boisé. On y observe beaucoup d'érosion et de glissements de terrain (Cf. photo 3). La pente de la plage est moyenne.

- Équipements : aucun

- Usages : La plage est fréquentée essentiellement par les cueilleurs de mye commune.

- Zonage et tenure des terres :

Les terres aux alentours de la plage ont reçu une affectation « récréatif » de la part de la municipalité.

- Intérêts écologiques : aucune observation particulière

- Observations :

Cette plage est le prolongement de la plage de la pointe au Boisvert de la municipalité de Longue rive.



Photo 2 : Chemin d'accès à la plage



Photo 3 : Érosion à l'ouest

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Passage des VTT. Quelques cueilleurs partent du village et se rendent sur les battures par la plage en VTT.	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- Voir la fiche action en annexe
Nombreux déchets le long du chemin d'accès.	Maintenir une plage propre	- Installer une poubelle

- Priorité d'action : 3-possibilité d'amélioration

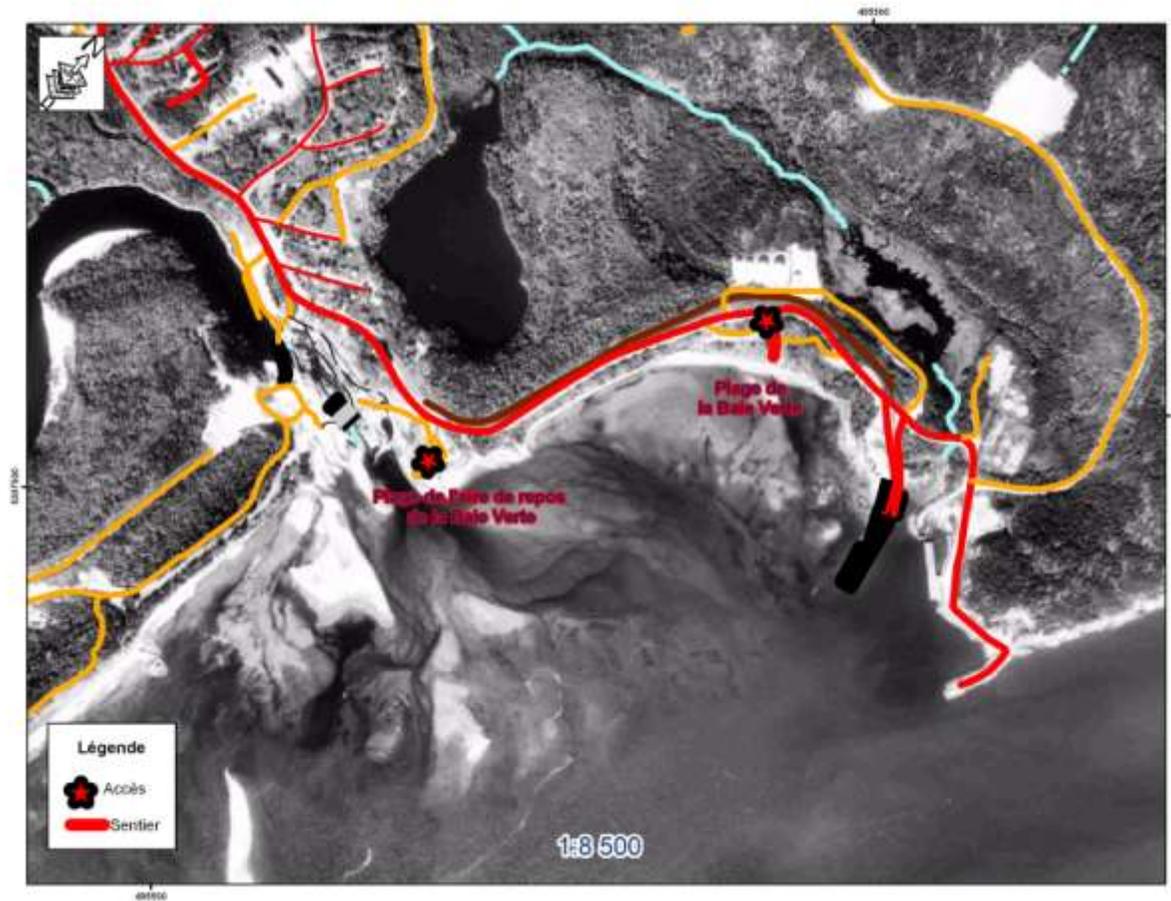
4.6 – Municipalité de Forestville

Le littoral de la municipalité de Forestville compte au total 4 km de plage dont une section de 1 km accessible par un chemin ou par un sentier, une autre de 2,9 km accessible seulement à marée basse et finalement 0,1 km accessible avec une embarcation comme par exemple un kayak. Deux plages sont accessibles dans la Baie verte, une au niveau du camping et l'autre proche de l'aire de repos.

Figure 7 : Localisation des plages de Forestville



Forestville - Plage de l'aire de repos de la Baie verte



Caractérisation de l'accès à la plage :

- Stationnement :

Il est aménagé, entouré d'une clôture en bois et revêtu de gravier. Sa capacité est d'environ 6 véhicules, cependant il y a une possibilité de se stationner le long de la route asphaltée (cf. photo 1).



Photo 1 : Stationnement de l'aire de repos



Photo 2 : Chemin d'accès

- Chemin d'accès :

Pour se rendre à la plage, on peut emprunter à pied ou en véhicule un sentier public. Il a une largeur d'un véhicule environ et est entouré d'herbacées ainsi que de quelques arbres (cf. photo 2). Il est aménagé d'un rond point en gravier au bout du chemin. La pente est moyenne et on débouche à la plage par un petit talus en bas du sentier. Il n'y a pas d'accès aménagé en bas du chemin jusqu'à la plage (environ 2 à 5 mètres) et pour y accéder, il faut emprunter soit le talus soit une zone rocheuse. Il est facile d'accès, mais il est mal indiqué.

Par ailleurs, un autre chemin d'accès mène à une plage située à l'ouest de la centrale. Il passe près de celle-ci, traverse la rivière après le sentier et continue ensuite sur les rochers (un panneau indique que le passage est à nos risques).

- Équipements :

Une aire de repos, encadrée d'une clôture en bois, est revêtue de pavé et de gravier et offre une vue de l'estuaire, de la baie, du quai et de la rivière. Des tables de pique-nique, des bancs et une poubelle sont présents. Des panneaux sont installés dont un parlant de la centrale Boralex, un sur l'arboriduc et plusieurs autres sur l'histoire de Forestville (cf. photo 3). Un kiosque d'informations sur les sentiers pédestres est aussi présent.



Photo 3 : Équipements

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage de l'aire de repos est petite. Elle est entourée de pointes rocheuses. À marée basse, il y a quelques affleurements de la roche mère (cf. photo 4). Le haut de plage, parsemé d'une végétation herbacée, est en partie enroché et maintenu par un empilement de bois morts (cf. photo 5). La pente de la plage est forte.



Photo 4 : Plage



Photo 5 : Haut de plage

- Équipements :

Deux panneaux sont présents : un qui demande de « *conserver l'endroit propre* » et l'autre interdisant de cueillette des mollusques.

- Usages :

Baignade, sorties familiales et touristiques. Cette plage est surtout fréquentée durant la période estivale, environ 1500 visiteurs par été.

- Zonage et tenure des terres :

Les terres aux alentours de cette plage appartiennent à la municipalité et ont reçu une affectation de « Conservation ».

- Intérêts écologiques : Aucune observation particulière.

- Observations :

La cueillette de mye commune est fermée à cause de la pollution provenant des rejets d'eaux usées traitées de la municipalité dont l'émissaire se déverse dans la rivière du Sault-aux-Cochons et de quelques habitations munies d'un puisard.

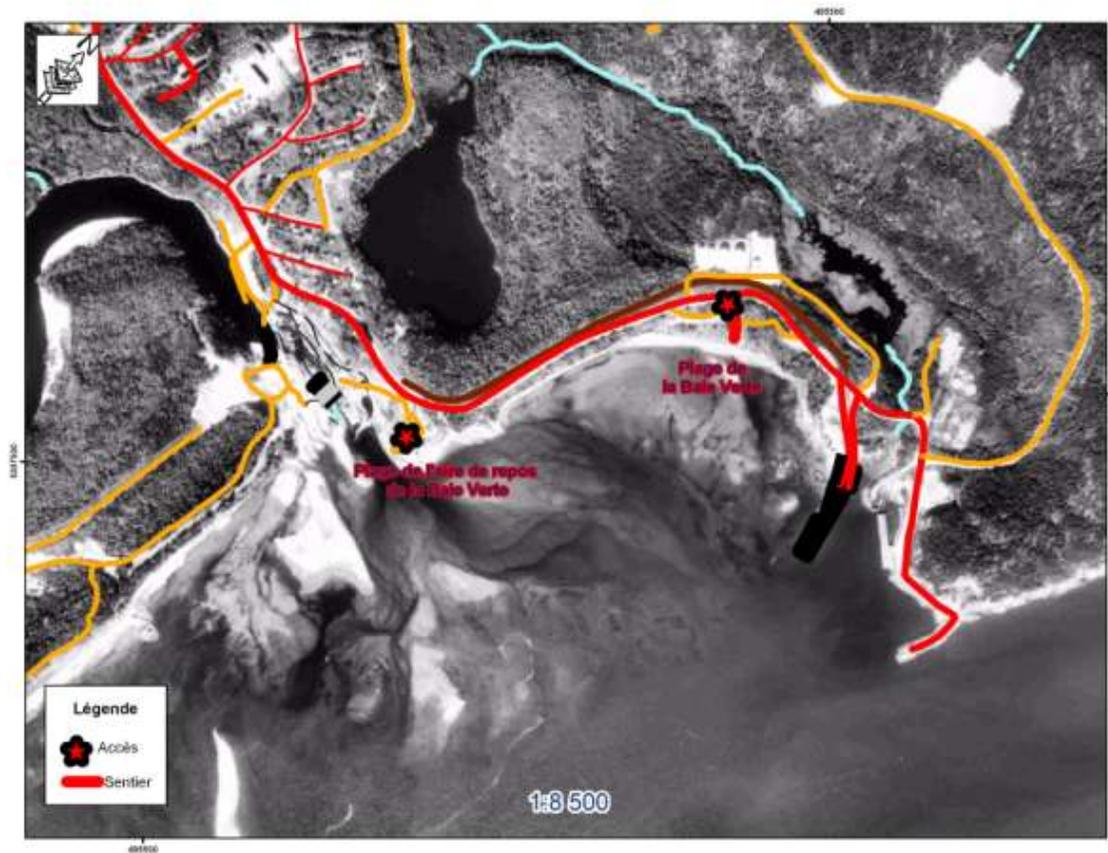
Une plage de 11 Km à l'ouest de la rivière du Sault-aux-Cochons relie la pointe des Fortins (Portneuf-sur-mer) à Forestville, mais elle n'a pas d'accès public depuis la municipalité. C'est une très belle plage peu connue qui est composée de plusieurs plages nommées plage 1, plage 2, plage 3 dont la plage de la patte de Lièvre en face de l'île de la patte de Lièvre. On peut s'y rendre en passant par derrière la centrale boralex depuis Forestville puis en parcourant environ 2 Km, mais cet accès est difficile. Des personnes s'y rendent en VTT à partir de la pointe des Fortins depuis Portneuf-sur-Mer pour s'y promener et pour la cueillette du capelan qui fraye tout le long de cette plage. La grande partie des terres sont de tenure privées, seule une petite partie appartient à la municipalité, elles ont reçu une affectation de « Récréoforestier ».

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
L'accès à la plage n'est pas bien identifié depuis le stationnement	Aménager adéquatement l'accès à la plage	- Baliser et identifier le sentier amenant à la plage
Passage des VTT	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- Voir la fiche action en annexe
Quelques déchets	Maintenir une plage propre	- Organiser un nettoyage de la plage

- Priorité d'action : 3-Possibilité d'amélioration

Forestville - Plage de la Baie Verte



Caractérisation de l'accès à la plage :

Localisation : dans la Baie verte, plage du camping, à l'ouest du quai.

- Stationnement :

Un stationnement public se situe à l'est du poste d'accueil du camping (cf. photo 1). Un ancien stationnement se trouve en contrebas du camping au bord de la plage. Ce secteur est interdit d'accès aux véhicules, sauf de façon exceptionnelle pour les personnes à mobilité réduite depuis mai 2009 (cf. photo 2).



Photo 1 : Stationnement dans le camping



Photo 2 : Ancien stationnement en contrebas du camping

- Chemin d'accès :

Pour accéder à la plage, il faut emprunter un chemin d'une largeur de 3 mètres situé dans le camping. Il est recouvert de sable et gravier au niveau du camping et de sable près de la plage. L'accessibilité est facile et la pente du chemin est moyenne.

Un escalier temporaire (en attendant une construction permanente) a été érigé pour donner un accès plus rapide à la plage. Cet escalier mène directement au site, ce qui protège la végétation actuelle. Toutefois, les campeurs peuvent encore utiliser leur véhicule pour se rendre à leur emplacement de camping, mais la plage reste interdite à toute circulation.

- Équipements :

Plusieurs équipements liés au camping sont présents : bâtiment d'accueil, toilettes, aires de feu, numérotation des emplacements, poubelles, tables de pique-nique, prises d'eau et d'électricité, un panneau ``pas de déchets`` et un panneau ``stationnement réservé aux campeurs``. Un escalier reliant la route au camping, ainsi qu'un autre reliant le camping à la plage sont aussi installés.

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage de la baie verte est située entre le quai à l'est et une pointe rocheuse à l'ouest. Le haut de plage est caractérisé par une végétation d'élymes des sables sur des mini dunes et à l'ouest on peut observer une falaise rocheuse suivie d'un boisé (cf. photo 3 et 4). La pente de la plage est moyenne et l'accessibilité facile.



Photo 3 : Plage vue vers l'est



Photo 4 : Plage vue vers l'ouest

- Équipements : Aucun

- Usages :

Baignade, observation des mammifères marins, ornithologie, promenade à pied, sorties familiales et touristiques. La plage accueille environ de 3 à 4 milles visiteurs par été.

- Zonage et tenure des terres :

Le camping et les terres aux alentours de cette plage appartiennent à la municipalité et ont reçu une affectation « Récréatif ».

- Intérêts écologiques : Aucune observation particulière

- Observations :

La cueillette de mye commune est fermée à cause de la pollution provenant des rejets d'eaux usées traitées de la municipalité dont l'émissaire se déverse dans la rivière Sault-aux-Cochons, et de quelques habitations munies d'un puisard.

La municipalité envisage d'agrandir éventuellement le camping, mais en conservant le site actuel, celui-ci ayant un attrait important auprès des campeurs en raison de sa proximité avec le fleuve et les plages. Les voies d'accès à la plage ont aussi été réglementées afin de diminuer les effets de l'activité humaine sur le site.

Tous les ans, un nettoyage des plages est effectué par des étudiants pour ramasser les billots de bois amenés par la rivière du Sault-aux-Cochons lors des crues.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Pas de limite entre le camping et la plage, le deuxième stationnement (ancien) empiète sur la plage.	Réaménager l'accès à la plage pour limiter l'impact sur le milieu	- Fermer le stationnement en contrebas et en créer un autre au besoin bien identifié et en arrière de la route - Revégétaliser la zone dénudée
Le passage des VTT reste problématique et les nombreuses tentatives pour en limiter l'accès aux plages ont été vaines.	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- Voir la fiche action en annexe - Un règlement harmonisé pour autoriser les policiers à émettre des constats d'infraction est cependant en discussion avec les autres municipalités de la Haute Côte-Nord.
Grande surface dénudée sur le haut de plage	Baliser un accès à la plage Limiter le piétinement de la végétation	- Restaurer et baliser un accès du camping vers la plage.

- Priorité d'action : 1-Intervenir rapidement

4.7 – Municipalité de Colombier

Le littoral de la municipalité de Colombier compte au total 30,3 km de plages dont seulement 0,8 km est accessible par un chemin ou par un sentier. Il y a 24 km qui sont accessibles seulement à marée basse et 3,4 km accessible avec une embarcation. De plus, il y a 2,1 km de plage qui n'est pas accessible car il se trouve en face de terrains privés. Une plage accessible se situe dans l'anse à Norbert.

Figure 8 : Localisation des plages de Colombier



Colombier - Plage de l'Anse à Norbert



Caractérisation des accès à la plage :

Description de l'accès 1 : au niveau de l'halte routière

- Stationnement :

Un premier stationnement délimité par des barrières de bois se situe au niveau de l'halte routière (cf. photo 1). Il peut accueillir une quinzaine de véhicules. Une route goudronnée de 20 mètres de long descend à un deuxième stationnement plus petit en contre bas de l'halte routière.



Photo 18 : Stationnement de l'halte routière

- Chemin d'accès :

Depuis le deuxième stationnement, il n'y a pas de sentier vraiment défini pour se rendre à la plage. On note la présence d'une zone d'écoulement pour l'évacuation de l'eau.

Un chemin de sable de 1,5 à 2 mètres de large et d'environ 20 mètres de long descend à la plage. Il est marqué par des traces de VTT et bordé d'herbacées et d'arbres (cf. photo 2). La pente est moyenne et l'accessibilité est facile (cf. photo 3).



Photo 2 : Passage emprunté pour l'accès à la plage



Photo 3 : Abord de la plage

- Équipements :

L'halte routière met à disposition des toilettes, des tables de pique-nique, des poubelles et des panneaux d'informations dont un sur la municipalité de Colombier et un autre sur la réintroduction du Bar rayé (cf. photo 4 et 5).



Photo 4 : Aménagements de l'halte routière



Photo 5 : Panneau d'information sur le bar rayé

Description de l'accès 2 : au niveau du chemin

Stationnement :

Il n'y a pas de stationnement aménagé, les véhicules se stationnent le long du chemin.

- Chemin d'accès :

Un chemin public en sable de 2 mètres de large et 100 mètres de long permet d'accéder à la plage. La pente est moyenne à forte et l'accessibilité est facile (*cf. photo 6*).

- Équipements :

Un support à kayak se trouve au niveau de l'accès à la plage.



Photo 6 : Chemin d'accès à la plage

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

L'anse à Norbert, formée de sable fin de couleur ocre et noire par endroit, est délimitée à l'ouest par un enrochement et à l'est par une pointe rocheuse (*cf. photo 7 et 8*).



Photo 7 : Pointe rocheuse à l'est de la plage



Photo 8 : Enrochement à l'ouest

Le haut de plage est caractérisé par la présence d'un boisé mixte et d'herbacées. À l'est, une falaise est surplombée par un plateau utilisé pour le camping sauvage. En bas de la falaise, le haut de plage est caractérisé par une zone humide composée d'un étang et de végétation aquatique (*cf. photo 9 et 10*). De part et d'autre, il y a présence d'élyme des sables et de gesse maritime. La pente de la plage au dessus de la ligne des hautes eaux est moyenne.



Photo 9 : Falaise sur le haut de plage



Photo 10 : Zone humide en arrière de la plage

- **Équipements :** aucun

- **Usages :**

Baignade, kayak de mer (site du sentier maritime), observation des mammifères marins, ornithologie, promenade à pied, sorties familiales et touristiques. Cette plage est peu fréquentée durant toute l'année, même si on observe une hausse d'achalandage durant la période estivale.

- **Zonage et tenure des terres :**

La plage est publique mais l'Anse à Norbert est privée. Les terres en bordure du fleuve ont reçu une affectation « conservation ».

- **Intérêts écologiques :** Aucune observation particulière

- **Observations :**

Un projet de protection des ressources de l'Anse à Norbert par l'encadrement de l'accès, la restauration des secteurs sensibles et la mise en valeur des composantes naturelles est prévu et doit débiter en 2010.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Pas de sentier défini (accès halte routière) pour accéder à la plage et piétinement de la végétation	Organiser l'accès à la plage afin de minimiser le piétinement de la végétation	- Créer et identifier un chemin menant à la plage depuis le stationnement du bas et restaurer les parties dénudées de végétation
Traces de VTT	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- Voir la fiche action en annexe
Quelques déchets (câble de fer, cuve, vieux banc)	Maintenir une plage propre	- Organiser un nettoyage de la plage

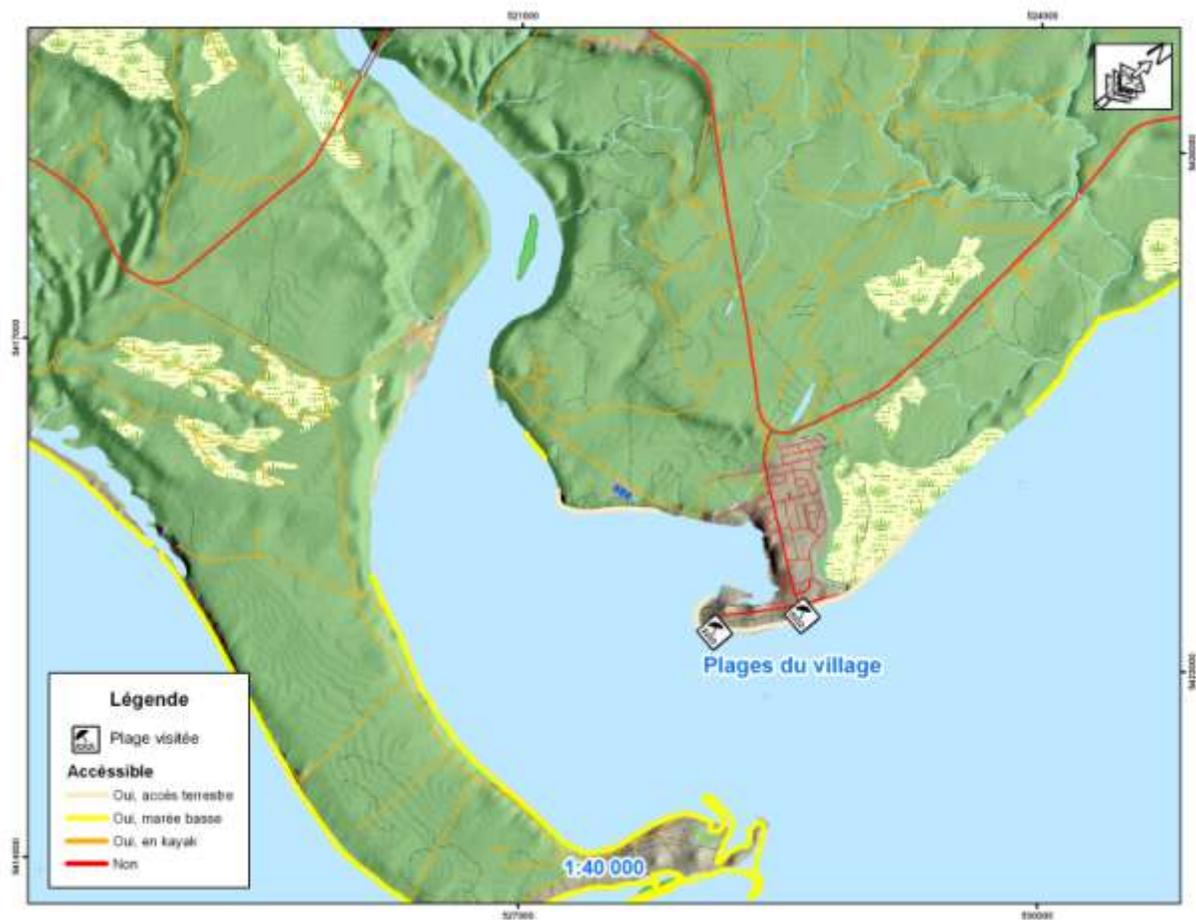
- **Priorité d'action :** 3-Possibilité d'amélioration

5 – Portrait des plages de la MRC Manicouagan

5.1 – Communauté de Pessamit

Le littoral de la communauté de Pessamit compte au total 8,3 km de plage dont 3,9 km qui est accessible par un sentier et 4,4 km accessible seulement avec une embarcation. Une plage accessible se situe au cœur de la communauté.

Figure 9 : Localisation des plages de Pessamit



Pessamit – Plage du village



Caractérisation des accès à la plage :

Description de l'accès 1 (à proximité du rond point de la flèche littorale) :

- Stationnement :

Un stationnement est délimité par une barrière de bois devant la plage (cf. photo 1). Il peut contenir environ 5 véhicules. Le revêtement est fait de sable et de petit gravier.



Photo 1 : Stationnement près du rond point



Photo 2 : Chemin d'accès à la plage

- Chemin d'accès :

À partir du stationnement, un petit chemin public bordé d'herbacées mène à la plage (*cf. photo 2*). La largeur est d'environ 3 mètres et la longueur environ 30 mètres. Le revêtement du chemin est naturel, il s'agit de sable mis à nu par le piétinement et le passage de véhicule. La pente est nulle et l'accessibilité très facile.

- Équipement : aucun.

Description de l'accès 2 (face à l'église) :



Photo 3 : Stationnement le long de la route



Photo 4 : Multiples d'accès et haut de plage dénudé par le passage répété des VTT

- Stationnement :

Il n'existe pas de stationnement aménagé à cet endroit mais les possibilités de stationnement sont nombreuses. Les véhicules se stationnent le long de la route (*cf. photo 3*) et parfois sur la plage.

- Chemin d'accès :

Il existe plusieurs accès, le principal à une longueur de 15 mètres avec 5 mètres de large. A proximité de cet accès, un escalier permet de descendre le talus. D'autres petits accès descendent le talus, et ne sont pas aménagés. Le revêtement est fait de sable et gravier pour l'accès principal et gazon mis à nu pour les autres accès (*cf. photo 4*).

Le chemin est public. Autour des accès, la végétation est composée d'herbacées basses.

Pour accéder à la plage, il faut descendre un talus de plusieurs mètres de haut, la pente est donc assez forte. L'accessibilité est facile.

Ces chemins sont empruntés par les piétons, les VTT et les véhicules.

- Équipement :

Un panneau de sensibilisation sur les myes commune est présent. Un escalier en bois permet de descendre à la plage (cf. photo 5).



Photo 5 : Escaliers descendant à la plage

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage de Pessamit est une longue plage de sable délimitée à l'ouest par une flèche littorale composée de dunes sablonneuses et qui s'étend vers l'est (cf. photo 6). De très larges battures sablonneuses la prolongent à marée basse (cf. photo 7). Le haut de plage est caractérisé par des dunes avec de l'élymes des sables à l'ouest (cf. photo 9) et un boisé à l'est. Une partie est enrochée au niveau des dernières maisons à l'est (cf. photo 8). Il n'y a aucun aménagement ni équipement de sensibilisation.



Photo 6 : Plage



Photo 7 : Batture et cueillette de mollusques



Photo 8 : Enrochement à l'est



Photo 9 : Haut de plage colonisé par l'élymes des sables

- **Usages :** Baignade, cueillette de la mye commune, promenade à pied. La plage est fréquentée uniquement par la communauté Innu.

- **Zonage et tenure des terres :**

Les terres sont publiques via le ministère Canadien des Affaires indiennes et du Nord (réserve Innu de Pessamit). La communauté de Pessamit n'a donné aucune affectation particulière aux terres situées sur son territoire.

- **Intérêts écologiques :**

La plage est située dans l'estuaire de la rivière Betsiamites, site reconnu d'importance écologique élevée. Un projet de Zone de Protection Marine Manicouagan est à l'étude, la partie marine du site en fait partie.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Multitude d'accès à la plage (nombreuses pistes de VTT) au niveau de l'accès 2. Barrière en bois détruite au niveau de l'accès 1	Baliser les accès à la plage	- Délimiter un accès pour les VTT et un pour les piétons et supprimer les autres accès. - Délimiter une aire de stationnement au niveau de l'accès 2 pour les voitures afin qu'elles ne se stationnent pas sur la plage.
Érosion / piétinement surtout au niveau de l'accès 2 et sur le haut de plage	Restaurer le milieu	- Revégétaliser les zones dénudées.
Présence de déchets en quantité au niveau des accès et sur la plage	Maintenir une plage propre	- Organiser un nettoyage de la plage et de ses abords - Installer des poubelles au niveau des accès

- **Priorité d'action :** 1-Intervenir rapidement

5.2 – Municipalité de Pointe-aux-Outardes

Le littoral de la municipalité de Pointe-aux-Outardes compte au total 12,9 km de plages dont 5,5 km qui sont accessibles par un chemin ou par un sentier et 6,2 km accessibles seulement à marée basse. Il y a aussi 1,2 km de plages qui ne sont pas accessibles car elles se trouvent en face de terrains privés.

Quatre plages sont accessibles, une au niveau du Parc nature, une à proximité du vieux quai, une en bordure du camping de la rive et une autre dans la Baie Saint Ludger.

Figure 10 : Localisation des plages de Pointe-aux-Outardes



Pointe-aux-Outardes - Plage du parc nature



Caractérisation de l'accès à la plage :

- Stationnement :

Trois zones de stationnement sont aménagées au total. Le premier est délimité par des barrières en bois et il peut accueillir une vingtaine de véhicules à l'entrée principale du parc nature (cf. photo 1). Un chemin carrossable de 700 mètres (cf. photo 2) mène à deux autres stationnements aménagés, situés devant les bâtiments d'accueil du parc nature. Il y en a un le long de la plage, proche de l'aire de jeu (cf. photo 3) qui peut accueillir une dizaine de véhicules. L'autre se situe devant les bureaux d'accueil du parc, il peut accueillir une vingtaine de véhicules (cf. photo 4).



Photo 1 : Stationnement à l'entrée du parc nature



Photo 2 : Chemin d'accès entre les stationnements, à l'entrée du parc nature



Photo 3 : Stationnement à proximité de l'aire de jeux



Photo 4 : Stationnement devant les bâtiments d'accueil du parc nature

- Chemin d'accès :

Un chemin d'accès est bien identifié à l'est des bâtiments d'accueil par une entrée aménagée (cf. photo 5). L'accès à la plage est public, il se fait à pied par des escaliers en bois et ne présente aucune difficulté particulière (cf. photo 6).



Photo 5 : Entrée aménagée de l'accès à la plage



Photo 6 : Escalier descendant à la plage

- Équipements :

Le parc nature de Pointe-aux-Outardes possède de nombreux aménagements.

À l'entrée du parc, au niveau du premier stationnement, un panneau présente le site du parc (cf. photo 7). Une cabane indique que l'accueil du parc se situe à 700 mètres (cf. photo 2). Un autre panneau informe des interdictions de faire du feu sur le site et la plage, d'amener des animaux domestiques, de circuler en véhicule tout terrain, de sortir des sentiers, de laisser ses contenants de verre sur la plage et de briser la végétation.

Au niveau du deuxième stationnement au bord de la plage, se trouve une aire de jeux (cf. photo 9). Puis, le dernier stationnement est équipé d'un support à vélo et de poubelles.

Le parc nature offre un bâtiment pour l'accueil du public (cf. photos 8 et 10), des toilettes, des sentiers aménagés (dont certains sur des passerelles en bois), des panneaux d'interprétation sur les différents milieux naturels rencontrés sur le site ainsi que sur l'histoire du site. L'accès à la plage en amont de l'accueil du parc est gratuit. Le parc nature proprement dit avec son réseau de sentiers (cf. photos 11 et 12) est accessible moyennant 5 dollars l'entrée (excepté pour les résidents) en période estivale, de juin à septembre.



Photo 7 : Panneau d'information à l'entrée du parc nature



Photo 8 : Bâtiment d'accueil du parc nature



Photo 9 : Aire de jeux



Photo 10 : Départ de sentier



Photo 11 : Sentiers aménagés sur la dune en arrière de la plage



Photo 12 : Belvédère offrant une vue sur la plage et le fleuve

- Observations :

Des escaliers en bois menant autrefois à la plage sont fermés due à l'érosion des berges à cet endroit (*cf. photo 13*).



Photo 13 : Ancien escalier hors d'usage à cause de l'érosion

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage du parc nature est une longue plage de sable fin. À l'est, elle s'étend jusqu'au niveau du premier stationnement, à l'entrée du parc (cf. photo 14). Vers l'ouest, elle forme avec les dunes une flèche littorale au niveau de la pointe du bout. Puis, la plage est remplacée par un vaste marais salé dans l'estuaire de la rivière aux outardes. Le haut de plage est boisé vers l'est et prolongé par une vaste dune végétalisée au niveau de la pointe du bout (cf. photo 15). La pente de la plage est faible. À marée basse, une très vaste batture se découvre pouvant atteindre jusqu'à 4 km vers le large lors des fortes marées.



Photo 14 : Plage à l'est des bâtiments d'accueil



Photo 15 : Dunes sableuses sur le haut de plage

- Équipements :

Au niveau des bâtiments d'accueil et du premier stationnement, le haut de la plage est enroché. On note la présence de structures en bois pour lutter contre l'érosion des berges (cf. photo 16). L'état de ses structures montre la difficulté à lutter contre ce phénomène.

- Usages :

Baignade, kayak de mer (site du sentier maritime), observation des mammifères marins, ornithologie, promenade à pied, sorties familiales et touristiques, pêche. La fréquentation de la plage est moyenne et se fait principalement de juin à septembre.



Photo 16 : Plage au niveau de la Pointe du bout

- Zonage et tenure des terres :

Les terres du parc nature appartiennent à la municipalité mais la gestion est confiée à la corporation du parc nature de Pointe-aux-Outardes. Les terres aux alentours de la plage ont reçu une affectation « récréatif ».

- Intérêt écologique :

La diversité des habitats du parc (marais salé, dunes sableuses, plage, banc coquillier) confère une valeur écologique exceptionnelle au site. On note la présence de dunes sablonneuses, habitat sensible et d'un important banc de myes communes. Un projet de Zone de Protection Marine Manicouagan est à l'étude, la partie marine du site en fait partie.

- Observations :

Une campagne de sensibilisation sur les VTT et leurs impacts sur le milieu a été effectuée en 2005-2006 avec les écoles de la région par le parc nature.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Forte érosion des berges	Limiter l'érosion des berges	Des structures en épis rocheux vont être installées sur la plage par la municipalité
Passage de VTT sur la plage (le problème a diminué depuis 5 ans, notamment avec la campagne de sensibilisation)	Poursuivre la lutte contre le passage des VTT	Poursuivre la sensibilisation entamée Impliquer la municipalité dans la sensibilisation et l'interdiction des VTT

- Priorité d'action : 3-possibilité d'amélioration

Pointe-aux-Outardes - Plage du camping de la rive



Caractérisation de l'accès à la plage :

- **Stationnement :**

Le stationnement peut se faire à l'intérieur du camping ou le long de la route à l'entrée de celui-ci (cf. *photo 1*), mais cela n'est pas indiqué. L'accès au camping est payant, deux dollars par personne et un dollar par véhicule.



Photo 1 : Entrée du camping

- **Chemin d'accès :**

Pour se rendre à la plage, il faut emprunter un sentier de terre battue à l'intérieur du camping à pied ou en véhicule. La pente est moyenne et l'accessibilité est facile. Le chemin est assez large pour que les véhicules puissent descendre jusqu'à la plage et il est long d'environ 150 mètres (cf. *photo 2*). Le boisé bordant le sentier est composé de feuillus et d'une strate herbacée.

- **Équipements :**

Une fois entré dans le camping, tous les équipements de celui-ci sont à la disposition des gens (toilettes, poubelles, etc.). Une poubelle se trouve également en bas de l'accès à la plage. À noter aussi qu'un stationnement pour vélo est installé en haut et en bas de l'accès.

- **Observations :**

Pour accéder à la plage une fois dans le camping, il faut, après le pont, prendre la première à gauche et continuer tout droit entre les sites de camping.



Photo 2 : Fin du sentier

Caractérisation de la plage :

- **Description du milieu physique :**

Au fond de la baie, il y a une grande plage sableuse avec une pente moyenne sous la ligne des hautes eaux et faible au-dessus (cf. *photo 3*). Le haut de plage est constitué d'une falaise qui s'érode vers l'ouest, d'un bois mixte au centre et vers l'est, une bande végétalisée avec des feuillus en arrière. De plus, des épis de bois ont été mis sur la batture et le haut de la plage afin de contrer l'érosion des berges (cf. *photo 4*).



Photo 3 : Plage vue vers l'ouest



Photo 4 : Structures d'épis en bois

- **Équipements :**

Des tables de pique-nique, des bancs, des lampadaires, des toilettes et des glissades d'eau sont installés sur le haut de la plage (cf. *photo 5*). De plus, quatre maisons mobiles et des roulottes

sont présentes sur des emplacements de camping numérotés (20 emplacements en tout sur le haut de la plage). Un panneau indique que la plage est un site du sentier maritime et un autre informe de l'interdiction de cueillette de mollusques pour cause de contamination. Une palissade de métal et des poteaux rouillés sont aussi observés vers l'ouest (cf. photo 6).



Photo 5 : Équipements en bas du chemin d'accès



Photo 6 : Palissade de métal

- Usages :

Baignade, kayak de mer, observation des mammifères marins, bain de glaise, ornithologie, promenade à pied, sorties familiales et touristiques. La plage est très fréquentée en période estivale, surtout par les personnes résidant au camping.

- Zonage et tenure des terres :

Les terres du camping appartiennent en partie au ministère des Ressources Naturelles et de la Faune et au propriétaire du camping. La gestion du camping est privée. Les terres aux alentours de la plage ont reçu une affectation « Récréatif » par la municipalité.

- Intérêts écologiques :

Un projet de Zone de Protection Marine Manicouagan est à l'étude et la partie marine du site en fait partie.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
L'accès à la plage est non identifié	Identifier l'accès à la plage	- Installer un panneau indiquant le sentier de la plage
Passage des VTT	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- voir la fiche action en annexe
Quelques déchets	Maintenir une plage propre	- Installer une poubelle

- Priorité : 3- Possibilité d'amélioration

Pointe-aux-Outardes - Plage de la Baie Saint Ludger



Caractérisation de l'accès à la plage :

- Stationnement :

Un stationnement aménagé, entouré de gazon, pouvant contenir environ 10 véhicules, se situe à l'entrée de l'accès (cf. photo 1). Il est délimité par une clôture et le revêtement est un mélange de gravier et de gazon.



Photo 1 : Stationnement

- Chemin d'accès :

L'accès à la plage est privé, il est bordé d'une strate herbacée et arbustive. Le sentier est large environ 1 mètre et est d'une longueur de 20 mètres (cf. photo 2). Il est parfait pour les piétons, sans difficulté d'accès particulière et la pente est moyenne. Un revêtement artificiel composé essentiellement de gravier recouvre le sentier.



Photo 2 : Accès à la plage

- Équipements :

À côté du stationnement, un parc avec des tables de pique-nique est aménagé. Il comprend quatre tables, des bancs, un foyer, des poubelles, une toilette, un support à vélo ainsi que trois panneaux : un sur la localisation de la halte routière, un sur la fermeture de la cueillette des mollusques et un sur le sentier maritime (cf. photo 3).

- Observation :

À noter qu'un autre accès permet de se rendre à la plage. Il se trouve juste avant le pont couvert, un panneau indique que l'accès est privé mais le passage y est toléré.



Photo 3 : Équipements à proximité du stationnement et de la plage

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

- Cette longue plage de sable fin est située à proximité du camping de la rive (cf. photo 4). Une butte abrupte caractérise le haut de la plage qui est colonisé par une végétation de hautes herbacées et d'arbres. De plus, le haut de la plage est enroché afin de contrer l'érosion des berges. On retrouve aussi sur la plage quelques épis de bois et plusieurs épis rocheux (cf. photo 5).



Photo 4 : Plage de la baie St Ludger

- Équipements : aucun

- Usages :

Baignade, kayak de mer, promenade à pied, sorties familiales et touristiques. La plage est surtout fréquentée par les résidents durant la période estivale. Des quatre plages de Pointes-au-Outardes, elle est la moins achalandée.

- Zonage et tenure des terres :

Les terres aux alentours de la plage sont de tenure privée et elles ont reçu une affectation « Villégiature » et « Résidentielle ».

- Intérêts écologiques : aucune observation particulière



Photo 5 : Épis rocheux

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Accès à la plage pouvant être amélioré	Identifier et baliser l'accès	- Aménager adéquatement le sentier et mettre des panneaux d'indication
Passage des VTT	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- voir la fiche action en annexe

- Priorité d'action : 3-Possibilité d'amélioration

Pointe-aux-Outardes - Plage du vieux quai



Caractérisation de l'accès à la plage :

- **Stationnement :**

Un premier stationnement aménagé se situe à l'entrée de l'accès pouvant contenir environ 5 véhicules (*cf. photo 1*). Le revêtement est un mélange de concassé et de gravier. Un deuxième stationnement se situe en contrebas à proximité de la plage et de la rampe de mise à l'eau. Il peut contenir une dizaine de véhicules et le revêtement est composé en grande partie d'asphalte et de gravier (*cf. photo 2*).



Photo 1 : Premier stationnement



Photo 2 : Deuxième stationnement

- Chemin d'accès :

L'accès à la plage est public et bordé d'une strate herbacée et arbustive. Il se fait à pied mais il y a possibilité de passage pour les véhicules. Il n'y a pas de difficulté d'accès particulière pour ce chemin (présence d'éclairage) et la pente est moyenne. L'accès qui mène au deuxième stationnement possède une largeur d'environ 5 mètres et une longueur d'environ 80 mètres (cf. photo 3). Le revêtement est asphalté dans la partie qui mène au stationnement en contrebas alors que la mise à l'eau se compose essentiellement de gravier avec un enrochement de chaque côté (cf. photo 4).



Photo 3 : Accès au deuxième stationnement



Photo 4 : Mise à l'eau

- Équipements :

Face au premier stationnement, une petite aire de pique-nique est aménagée. Elle comprend deux tables, des bancs, des poubelles, un gazébo, des lunettes d'observation, un support à vélo ainsi qu'un panneau sur le patrimoine et sur la mye commune (cf. photo 5). On peut aussi noter la présence de toilette publique non permanente. Au bout de l'aire, un escalier en bois de 17 marches mène au deuxième stationnement (cf. photo 6). Deux panneaux sont présents devant la plage : un sur la sensibilisation pour la cueillette de la mye commune et un autre sur le sentier maritime.



Photo 5 : Équipements à proximité du stationnement et de la plage

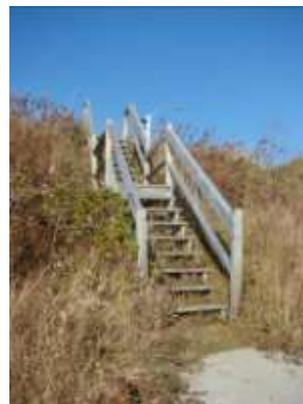


Photo 6 : Escalier

- Observation :

Les sentiers d'accès ne sont pas aménagés et se sont développés de façon incontrôlée. En tout, on dénombre six sentiers dont quatre à l'est de la rampe de mise à l'eau et deux à l'ouest. Leurs longueurs n'excèdent pas une dizaine de mètres.

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage du vieux quai se compose de deux anses sableuses séparées par la rampe de mise à l'eau. Le haut de plage est colonisé par une végétation de hautes herbacées composées principalement d'élyme des sables et de gesse maritime. Un talus de sable d'environ 15 mètres de haut marque le contact entre le milieu marin et le milieu terrestre. Il est nettement plus important sur la partie est de la rampe de mise à l'eau et il y a un déficit important à l'ouest. Une large batture se découvre à marée basse.

- Équipements : aucun

- Usages :

Baignade, kayak de mer, cueillette de la mye commune (pêche commerciale), kite surfing, promenade à pied, sorties familiales et touristiques. La plage est assez fréquentée par les touristes et les résidents durant la période estivale.

- Zonage et tenure des terres :

Les terres aux alentours de la plage sont de tenure privées. Elles ont reçu une affectation « Habitation ».

- Intérêts écologiques :

À proximité du parc nature, le banc de mye de Pointe-aux-Outardes Ouest est le deuxième plus productif avec une récolte de 69 356 Kg de myes communes en 2006.

Un projet de Zone de Protection Marine Manicouagan est à l'étude, la partie marine du site en fait partie.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Pas de sentiers balisés et nombreux accès développés par le piétinement et causant de l'érosion. Des traces de VTT sont visibles sur chacun des sentiers (<i>photo 7 et 8</i>)	Réduire les accès Baliser les sentiers d'accès afin de limiter l'érosion Restaurer le milieu	- Limiter les accès à un de chaque côté du quai - Baliser les sentiers choisis - Fermer et revégétaliser les autres sentiers
Quelques déchets	Maintenir une plage propre	- Installer une poubelle au niveau du stationnement du bas
Présence de feu de camps	Conserver des plages de qualité	- Installer un barbecue sur l'aire de pique-nique
Passage des VTT	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- voir la fiche action en annexe

- **Priorité d'action :** 2-Important d'intervenir



Photo 7 : Érosion de la végétation



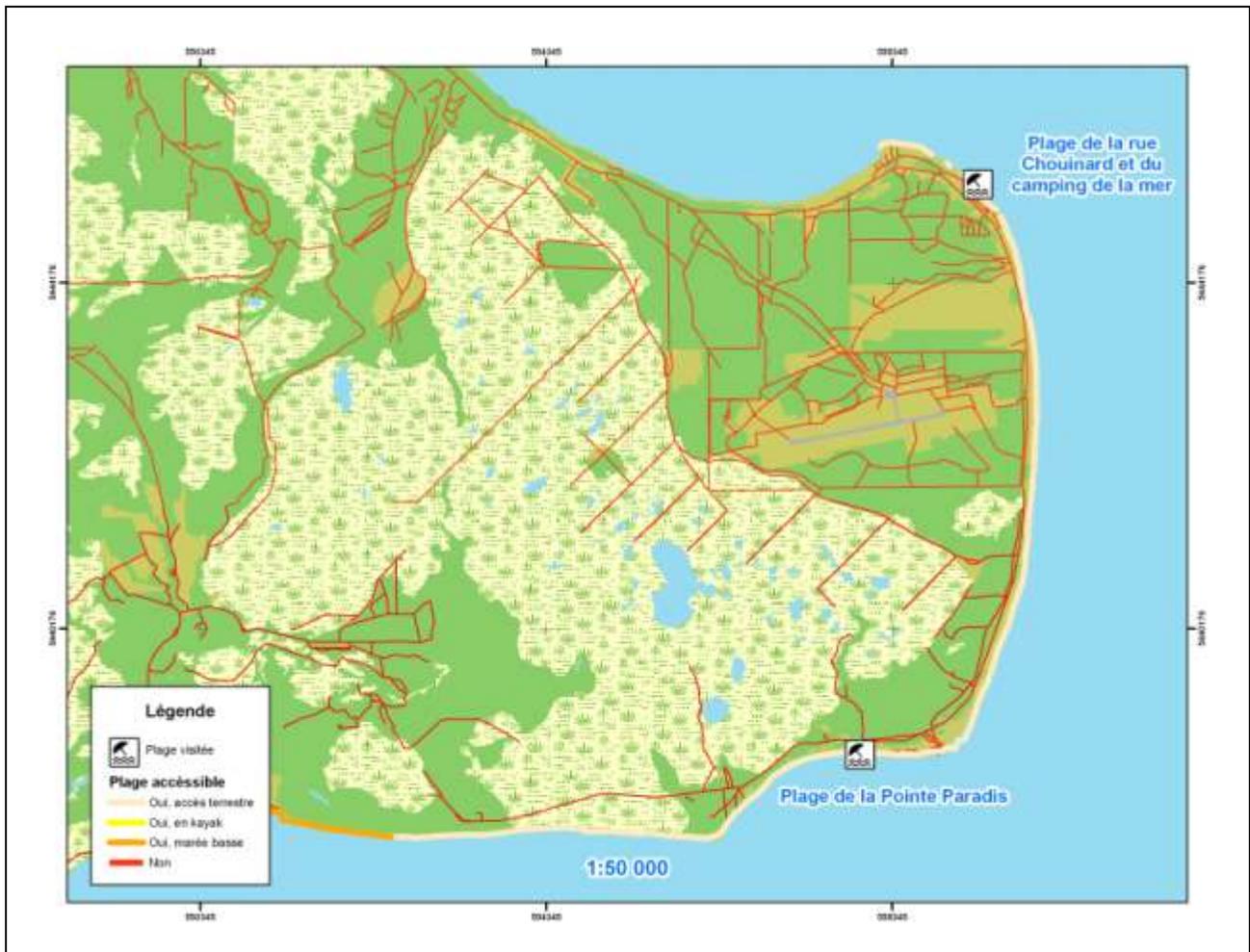
Photo 8 : Érosion de la végétation

5.3 – Municipalité de Pointe-Lebel

Le littoral de la municipalité de Pointe-Lebel compte au total 14,8 km de plages accessibles par un chemin ou par un sentier.

Deux plages sont accessibles, une par la rue Chouinard et l'autre au niveau du 1333 Granier à la Pointe Paradis.

Figure 11 : Localisation des plages de Pointe-Lebel



Pointe-Lebel - Plage de la rue Chouinard



Caractérisation de l'accès à la plage :

- Stationnement :

Quatre zones de stationnement sont présentes. Trois d'entre elles font face à la plage. Parmi ces trois stationnements, deux sont aménagés et ont une capacité d'environ 10 véhicules chacun. Le troisième est non aménagé et peut contenir une quinzaine de véhicules (cf. photo 1 et 2). Le quatrième stationnement se trouve un peu à l'écart, de l'autre côté de la route et il est un peu plus grand. Le revêtement des stationnements est constitué de gravillons.



Photo 1 : Stationnement au bord de la mer



Photo 2 : Deuxième stationnement au bord de la mer

- Chemin de l'accès :

L'accès à la plage est public, il est pour les piétons (escalier) et VTT (dans la portion non aménagée à proximité du panneau d'interdiction). Il y a également quelques accès privés pour se rendre à la plage au niveau des résidences. La pente pour s'y rendre est moyenne mais avec les escaliers aménagés, l'accessibilité est très facile. La promenade sur le front de mer se compose de parties gazonnées, d'arbres plantés ainsi que d'un chemin gravillonné.

- Équipements :

On retrouve des lunettes d'observation, plusieurs poubelles, une promenade en front de mer (cf. photo 3), un camping, des bancs, un barbecue, des tables de pique-nique (cf. photo 4), un gazébo, deux escaliers accédant directement à la plage dont un en bois barré (probablement pour des raisons sécuritaires) et l'autre en métal. Une aire de jeux est présente et permet d'accéder à la plage par un troisième escalier ainsi que des toilettes, non permanentes, y sont installées. Une mise à l'eau en béton permet un autre accès à la plage (cf. photo 5). Un panneau d'interdiction au VTT est présent sur le stationnement non aménagé face à la plage (cf. photo 6).



Photo 3 : Promenade sur le front de mer



Photo 4 : Équipements présents



Photo 5 : Mise à l'eau en béton



Photo 6 : Panneau d'interdiction pour les VTT

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage de la rue Chouinard est une plage de sable fin à pente moyenne. Le haut de la plage est en grande partie artificialisé et se caractérise par un enrochement important (sauf devant le stationnement non aménagé) afin de lutter contre l'érosion (*cf. photo 7*). Un petit talus sableux d'une hauteur de 1 mètre à 1,5 mètres est présent (*cf. photo 8*). La route longe la plage et des habitations se situent juste en face de la mer de part et d'autre de la route.



Photo 7 : Enrochement sur la plage



Photo 8 : Le talus sableux

- Équipements :

Un stationnement dans le haut de la plage, un enrochement ainsi qu'une promenade sur un sentier en bois se trouve sur le bord de la mer.

- Usages :

Baignade, observation des mammifères marins, ornithologie (panneau d'interprétation), promenade à pied, sorties familiales et touristiques. Une forte fréquentation en période estivale est observée à cet endroit.

- Zonage et tenure des terres :

Les terres sur la rue Chouinard appartiennent à la municipalité à l'exception de quelques-unes qui sont de tenure privées. Le zonage des terres est « Récréatif » tout le long de la plage.

- Intérêts écologiques :

Un projet de Zone de Protection Marine Manicouagan est à l'étude, la partie marine du site en fait partie.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
L'accès à la plage est non identifié à partir de la route principale	Identifier l'accès à la plage	- Installer un panneau indiquant le sentier de la plage depuis la route principale ainsi que près de la plage - Baliser le stationnement
Passage des VTT	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- Voir la fiche action en annexe
Dans la partie non enrochée, 3 petits accès se sont développés qui participent à l'érosion du site	Minimiser l'érosion du site Baliser les accès	- Laisser un accès et bien le baliser - Fermer et revégétaliser les autres

- **Priorité d'action :** 3- possibilité d'amélioration

Pointe-Lebel - Plage de Pointe Paradis



Caractérisation de l'accès à la plage :

Localisation : au niveau du 1333 rue Granier

- Stationnement :

Le stationnement est non aménagé et se situe sur le bas côté de la route qui est élargi face à l'accès. Le stationnement a une capacité d'une dizaine de véhicules tout au plus (cf. photo 1).



Photo 1 : Vue du stationnement

- Chemin d'accès :

Pour se rendre à la plage, il faut emprunter un sentier public d'environ 1,5 mètre de large et d'une longueur de 100 mètres. Cependant, environ 15 mètres du sentier appartiennent à des propriétés privées qui se situent au bord de la mer. Le chemin, bordé d'une forêt, se fait à pied. La pente est nulle et l'accessibilité est facile (cf. photo 2).

- Équipements :

Des panneaux sont présent à l'entrée du sentier, un indiquant l'accès à la plage et un autre de sensibilisation au respect de l'environnement et des propriétés privées (cf. photo 3). Des blocs de béton empêchent l'accès aux véhicules (cf. photo 4) et deux poubelles jalonnent le sentier.



Photo 2 : Accès à la plage à la fin du sentier



Photo 3 : Panneau d'interdiction d'accès au VTT à proximité de l'accès à la plage



Photo 4 : Entrée de l'accès

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

Le sentier débouche sur une longue plage de sable. Le haut de plage est caractérisé par une strate herbacée dominée par l'élyme des sables (cf. photo 4). La pente de la plage est moyenne et une large batture se découvre à marée basse.

- Équipements : aucun

- **Usages :** Baignade, chasse (automne), observation des mammifères marins, ornithologie, promenade à pied, sorties familiales et touristiques. La fréquentation estivale est forte.



Photo 5 : Haut de plage colonisé par l'élyme des sables

- Zonage et tenure des terres :

Toutes les terres le long du littoral ainsi que l'arrière de la plage sont de tenure privée. Par contre, le chemin d'accès est public. La bordure du littoral a reçu une affectation « Récréatif ».

- Intérêts écologiques :

Un projet de Zone de Protection Marine Manicouagan est à l'étude, la partie marine du site en fait partie.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
L'accès à la plage est peu visible	Identifier l'accès à la plage	- Installer un panneau indiquant le sentier de la plage depuis la route principale - Indiquer le stationnement en face de l'accès

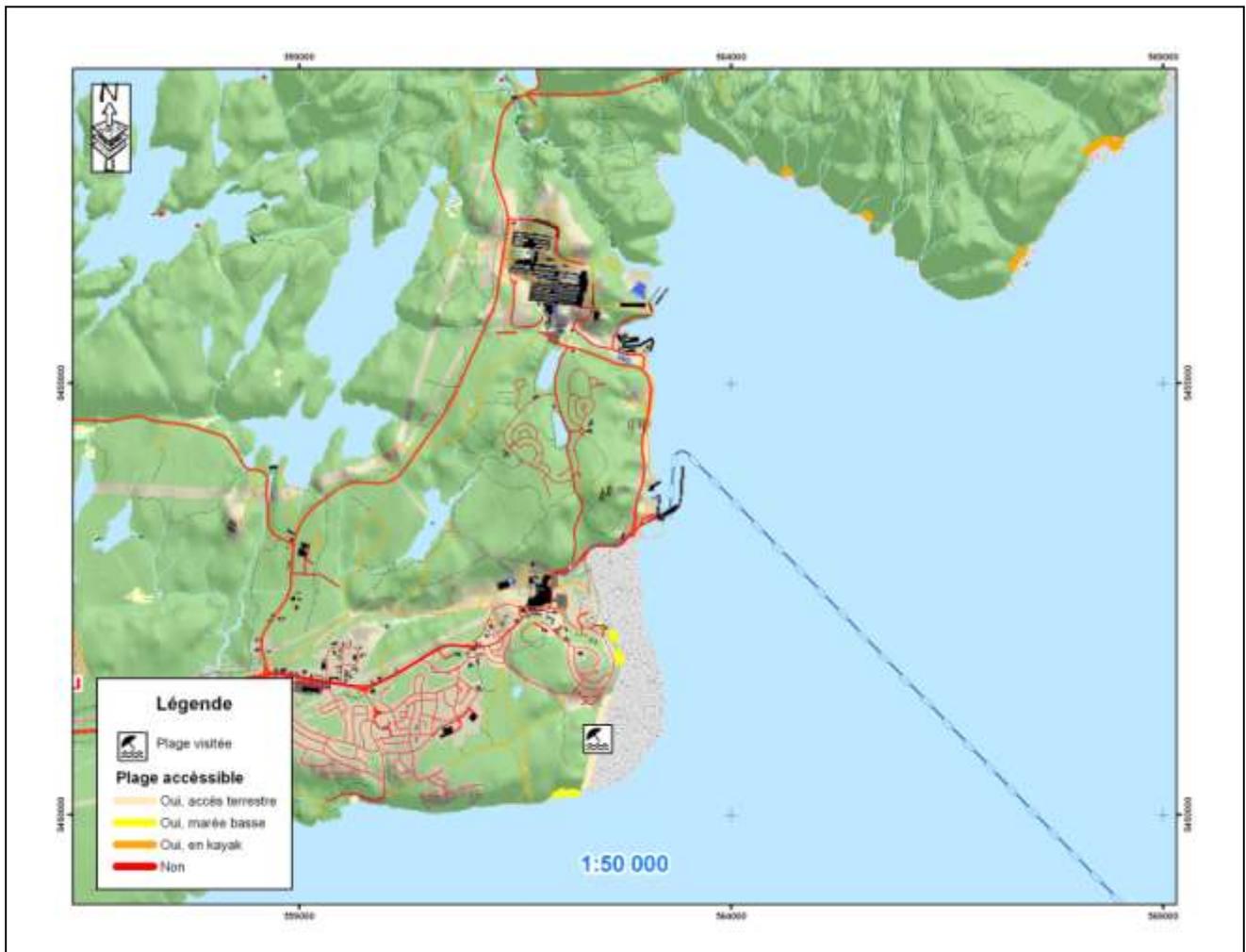
- Priorité : 3-Possibilité d'amélioration

5.4 –Municipalité de Baie-Comeau

Le littoral de la municipalité de Baie-Comeau compte au total 2,7 km de plages dont 1,2 km qui sont accessibles par un chemin ou par un sentier, 0,5 km accessible seulement à marée basse et 1 km accessible avec une embarcation.

Une plage est accessible par l'avenue Champlain.

Figure 12 : Localisation des plages de Baie-Comeau



Baie-Comeau – Plage Champlain



Caractérisation de l'accès à la plage :

- Stationnement :

Il n'existe pas de stationnement spécifique pour l'accès au sentier qui mène à la plage Champlain, les véhicules peuvent se stationner dans la rue Champlain. Cependant, la présence d'un terrain de base-ball à proximité offre des places de stationnement proches.

- Chemin d'accès :

Pour se rendre à la plage, il faut emprunter à pied un sentier public, d'environ deux mètres de large sur 70 mètres de long. Il est constitué essentiellement de petit gravier. Il ne présente aucune difficulté particulière, la pente étant moyenne sur l'ensemble du sentier. Le



Photo 1 : Sentier aménagé

chemin est gazonné à l'entrée puis boisé de feuillus un peu plus loin (cf. photo 1). Cependant, plusieurs accès non aménagés ont été tracés par le passage répété et sont utilisés à partir du sentier de la falaise.

- Équipements :

L'accès sur la plage se fait par un escalier en bois d'une trentaine de marche (cf. photo 2). Des panneaux sont présents sur le sentier : plusieurs avec le nom du sentier situé juste à l'entrée de l'accès, un sur le patrimoine (cf. photo 3 et 4), un incitant à la prudence quant à la marée, un indiquant l'accès au boisé de la point Saint-Gilles, un interdisant la cueillette des mollusques et un interdisant les feux de camps. De plus, il y a une poubelle, une borne du sentier maritime et une passerelle métallique permettant le franchissement d'un petit ruisseau (cf. photo 5).

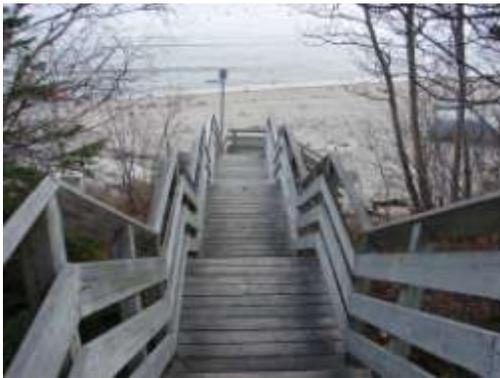


Photo 2 : Escalier menant à la plage



Photo 3 : Équipements à l'entrée de l'accès



Photo 4 : Accès sentier de la falaise



Photo 5 : Passerelle métallique

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage Champlain s'étend longuement depuis l'accès vers l'ouest. À marée basse, une immense batture sableuse parsemée de blocs rocheux s'étend sur près d'un kilomètre vers le large. Un long banc de sable se découvre également à marée basse. Lors de la marée haute, la plage est réduite à

une bande de sable. Le haut de la plage est rocheux et boisé. Vers l'est, la plage est enrochée, en dessous des habitations. Vers l'ouest, une falaise rocheuse borde la plage.

- **Équipements** : aucun

- **Usages** :

Baignade, promenade à pied, sorties familiales et touristique, kayak de mer, ornithologie, pratique du golf sur la batture à marée basse.

- **Zonage et tenure des terres** :

Le boisé aménagé situé derrière la plage appartient à l'organisme sans but lucratif les amis du Boisé de la Pointe St-Gilles. La municipalité a affecté le boisé en zone de « Conservation » qui est devenue officiellement une réserve naturelle en décembre 2008.

- **Intérêts écologiques** :

La plage fait partie de la Baie des Anglais reconnue comme ayant une importance écologique. Elle est incluse dans la Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) de Baie-Comeau, ACOA 02-09-0145-1999. De plus, le territoire étudié fait parti de la Réserve mondiale de la biosphère (RMB) –Manicougan Uapishka - reconnue en 2007. Par ailleurs, il y a un site archéologique au niveau de la plage.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Plusieurs accès non aménagés sont utilisés à partir du sentier de la falaise et érode le terrain.	Organiser l'accès à la plage afin de limiter le piétinement Identifier les divers sentiers	- Fermer ces accès qui se situent <ul style="list-style-type: none"> ➤ un avant le sentier de la falaise ➤ un après l'entrée du boisé - Aménagé un accès bien identifié à l'autre portion de plage à partir du chemin de la falaise dans le boisé. - Indiquer l'accès à la plage à gauche et l'accès au boisé à droite de l'entrée. - Une indication sur le panneau du sentier de la falaise pourrait indiquer 'accès à la plage dans x mètres'

- **Priorité d'action** : 3-Possibilité d'amélioration

5.5 – Municipalité de Franquelin

Le littoral de la municipalité de Franquelin compte au total 7,5 km de plages dont une section de 1,1 km accessible par un chemin ou par un sentier, 2 km accessibles seulement à marée basse et 2,8 km accessibles avec une embarcation. Il y a également 1,6 km de plages qui ne sont pas accessibles car elles se retrouvent en face de terrains privés.

Une plage est accessible à l'est de la rivière Franquelin.

Figure 13 : Localisation des plages de Franquelin



Franquelin – Plage à l’embouchure de la rivière Franquelin



Caractérisation de l'accès à la plage :

- **Stationnement :**

Le stationnement n'est pas aménagé et n'est pas bien identifiable à partir de la route. Il est situé le long de la route 138 où un élargissement permet de contenir environ 5 véhicules. Il est localisé juste après le pont qui traverse la rivière Franquelin, du côté du fleuve (cf. photo 1).

- **Chemin d'accès :**

L'accès à la plage est public. La pente pour s'y rendre est moyenne et l'accessibilité est facile même s'il y a une petite partie enrochée à traverser en bas. Le sentier qui mène à la plage a une longueur d'environ 30 mètres et 2 mètres de large. Il est



Photo 1 : Stationnement sur le bord de la route

composé d'un revêtement artificiel (gravier) et d'herbacées.

- Équipements :

La présence d'un panneau de zone fermée à la cueillette des mollusques ainsi que deux blocs de bétons fermant l'accès aux véhicules sont situés au début de l'accès à la plage (cf. photo 2).



Photo 2 : Équipement bloquant l'accès au passage des VTT

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage de Franquelin se situe juste à l'est de l'embouchure de la rivière Franquelin. C'est une grande plage de sable avec une large batture à marée basse parsemée de blocs glaciels. Le haut de la plage se caractérise par un haut talus sur lequel la route 138 passe. Ce talus fait l'objet d'un enrochement important à sa base. La pente de la plage au dessus des pleines mers est moyenne, alors que la batture est très plane (cf. photo 3 et 4). La plage devient très mince à marée haute, voir inexistante lors des pleines mers de vives eaux.



Photo 3 : La plage



Photo 4 : La batture

- Équipements : aucun

- Usages :

Baignade, kayak de mer, observation des mammifères marins, ornithologie, promenade à pied, sorties familiales et touristiques. Cette plage est peu fréquentée, même s'il y a une légère augmentation d'achalandage durant la période estivale.

- Zonage et tenure des terres :

Les terres bordant le littoral sont de tenure publique. Elles ont reçu une affectation « Récréatif ». Par ailleurs, trois terrains ont une affectation « Villégiature ».

- Intérêts écologiques : aucune observation particulière

Recommandations :

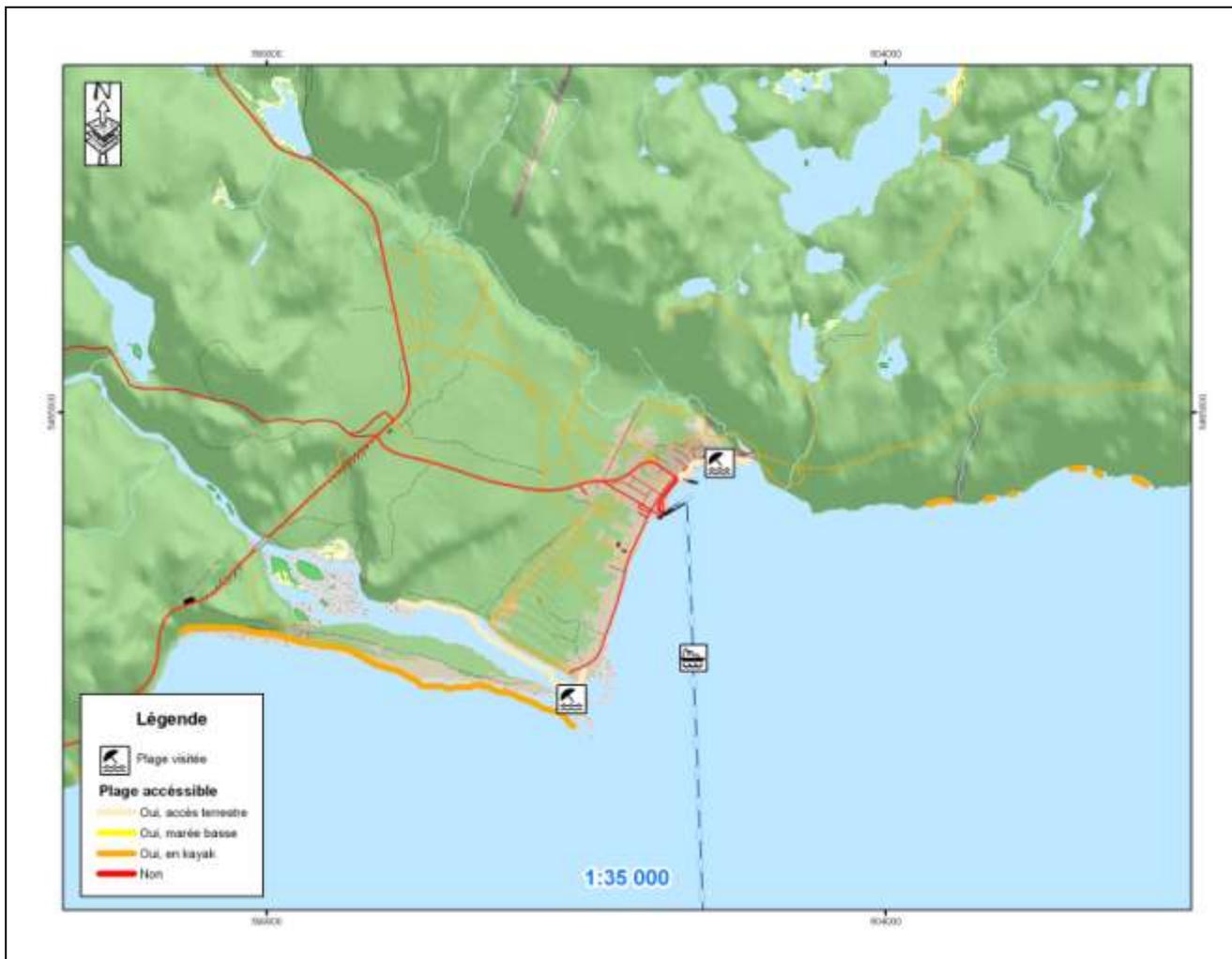
Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
L'accès à la plage est non identifié	Organiser l'accès à la plage	<ul style="list-style-type: none">- Installer un panneau indiquant le sentier de la plage depuis la route principale ainsi que près de la plage- Identifier le stationnement de façon à ce que les gens puissent le savoir d'avance puisqu'il est directement sur la route 138- Baliser le sentier qui descend à la plage
Passage des VTT	Minimiser le passage des VTT sur la plage	<ul style="list-style-type: none">- voir la fiche action en annexe
Quelques déchets	Maintenir une plage propre	<ul style="list-style-type: none">- Organiser un nettoyage de la plage

- Priorité d'action : 3-Possibilité d'amélioration

5.6 – Municipalité de Godbout

Le littoral de la municipalité de Godbout compte au total 7,2 km de plages dont 2,6 km accessibles par un chemin ou par un sentier et 4,6 km accessibles avec une embarcation. Deux plages sont accessibles, une à l'est du village et l'autre à l'ouest au niveau de l'embouchure de la rivière Godbout.

Figure 14 : Localisation des plages de Godbout



Godbout – Plage de la grande rivière



Caractérisation de l'accès à la plage :

- Stationnement :

Une quinzaine de places sont disponibles pour se stationner sur du gravier fin à proximité de la plage, mais il n'y a pas d'emplacements délimités (cf. photo 1). De plus, il y a un rond point asphalté qui se trouve juste en face du stationnement.

- Chemin d'accès :

L'accès à la plage est public. La partie située sur les rives de la rivière Godbout présente des difficultés d'accès, une pente forte est observée (talus d'environ 3 mètres de haut). Plus en aval, à l'extrémité de l'embouchure, l'accès à la plage est facilité par une pente plus douce. Du gazon recouvre le terrain de volley-ball et une strate herbacée en face des bancs. Une forêt se trouve en amont de l'embouchure.



Photo 1 : Stationnement

- Équipements :

Quatre bancs sont présents sur le bord de la rivière en haut du talus ainsi que trois panneaux, un nous indique la présence d'une rivière à saumon, un sur le phoque et un autre nous demande de « garder le terrain propre ». Un terrain de volley-ball (cf. photo 2) est situé sur le haut du talus à moins de 100 mètres de la rivière ainsi qu'un escalier en mauvais état du côté de l'embouchure (cf. photo 3 et 4).



Photo 2 : Terrain de volley-ball à proximité du stationnement



Photo 3 : Équipements sur le talus



Photo 4 : Escaliers permettant l'accès à la plage

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage de la grande rivière peut-être divisée en deux parties : une première, située sur les berges de la rivière Godbout, et une deuxième qui se localise à l'extrémité de la rivière Godbout et s'ouvre vers la baie. Ces deux sections sont délimitées par une flèche sablonneuse qui s'avance vers l'embouchure.

La première partie (le long de la rivière) est caractérisée par un sédiment grossier composé de sable et de débris coquilliers. L'estran est relativement étroit compte tenu de la pente plus forte de la plage (cf. photo 5).

La deuxième partie possède un sédiment plus fin, un estran plus large et une pente plus faible. Le haut de la plage est caractérisé par un talus sablonneux et végétalisé sur l'ensemble du secteur. (cf. photo 6 et 7).



Photo 5 : Section de la plage le long de la rivière Godbout



Photo 6 : Section de la plage au bout de l'embouchure de la rivière

- Équipements :

Trois panneaux sont présents : un nous indique la présence d'une rivière à saumon, un sur le phoque et un autre de « garder le terrain propre ». Sur le haut du talus, au bord de la rivière, quatre bancs donnent une vue sur la baie et la rivière.

- Usages :

Baignade (embouchure du fleuve), kayak de mer, observation des mammifères marins, ornithologie, site de pêche, plongée dans la baie, promenade à pied, sorties familiales et touristiques. La plage est fortement fréquentée à partir de la St Jean-Baptiste et jusqu'à la fête du travail. La présence du traversier reliant Godbout à Matane amène de nombreux touristes susceptibles d'utiliser les plages.



Photo 7 : Haut de la plage dénudé de végétation

- Zonage et tenure des terres :

Les deux rives de l'estuaire et le lit de la rivière Godbout appartiennent à la Société Immobilière Cap-Nord. Quant aux parcelles du littoral, elles appartiennent à la municipalité. Enfin, l'estuaire de la rivière est de tenure privée. Les deux rives de l'embouchure de la rivière ont reçu une affectation « Forestier », la partie de plage située à l'extrémité de la rivière Godbout a reçu une affectation « Multifonctionnel ».

- Intérêts écologiques :

De part sa forte présence de mammifères marins, une grande concentration d'oiseaux (ACOA) et une rivière à saumon, l'estuaire de la rivière Godbout possède une grande valeur écologique. Il est reconnu comme habitat littoral d'intérêt écologique sur la rive nord de l'estuaire maritime.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
L'accès à la plage n'est pas clairement identifié. Escaliers d'accès en très mauvais état. Plusieurs accès se sont développés de façon anarchique et érode le talus.	Organiser et baliser l'accès à la plage pour limiter le piétinement. Identifier un réel accès public pour les piétons.	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier un ou 2 accès à la plage - Baliser ces accès (restaurer l'escalier ou en faire un nouveau) - Délimiter le stationnement avec des barrières en bois - Fermer les autres accès - Revégétaliser les zones dénudées
Érosion des berges par le piétinement du talus	Limiter l'érosion des berges	- Étudier les possibilités de lutte contre l'érosion (plantation d'élymes, ganivelles pour piéger le sable.)
Quelques déchets	Maintenir une plage propre	- Installer une ou 2 poubelles aux abords de la plage
Passage des VTT	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- voir la fiche action en annexe
Panneau d'information sur le phoque peu visible	Sensibiliser le public sur les espèces du Saint-Laurent	- Déplacer le panneau sur le phoque à un endroit où il est facilement accessible et visible.

- Priorité d'action : 1-Intervenir rapidement

Godbout – Plage de la petite rivière



Caractérisation de l'accès à la plage :

- Stationnement :

Il est non défini et il n'y a aucun panneau pour indiquer où l'on peut se stationner. Cependant, beaucoup d'espace offre la possibilité de se stationner près du quai et le long de la route.

- Chemin d'accès :

L'accès à la plage est public. Un accès a été réalisé principalement pour les véhicules mais les piétons peuvent emprunter aussi cet accès (cf. photo 1). Il est facilement accessible, la pente est moyenne et le revêtement est artificiel. En plus de cet accès, plusieurs sentiers se sont développés de façon anarchique et érode le talus (cf. photo 2), certains étant privés.



Photo 1 : Accès de la mise à l'eau



Photo 2 : Exemple d'accès à la plage tracé dans le talus

- Équipements :

Sur la berge longeant la plage, on trouve : deux gazébos, des tables de pique-nique, des bancs, des poubelles, un support à vélo, de l'éclairage, une mise à l'eau, un panneau d'interdiction de roulotte de camping, un panneau du réseau sur les espèces en péril, un panneau du sentier maritime, un panneau de mise à l'eau avec interdiction de faire du feu et de camper (*cf. photo 1 et 3*).

À l'ouest de la plage, se trouve le quai municipal (*cf. photo 3*) où se font les départs quotidien du traversier Godbout-Matane.



Photo 3 : Équipements présents au bord de la plage

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage du fond de la baie de Godbout est une grande anse sableuse délimitée à l'est par la petite rivière Godbout et à l'ouest par le quai municipal (cf. photo 4, 5 et 6). Elle est le prolongement de la plage qui se situe à l'embouchure de la rivière Godbout, mais cette plage a perdu son caractère continu. En effet, une large section (1,3 km) a été enrochée à l'ouest du quai du traversier. Seule la partie entre la petite rivière Godbout et le quai municipal fait l'objet de l'étude. Le haut de la plage est caractérisé par un petit talus sablonneux colonisé par des herbacées (cf. photo 5). Le profil de la plage se caractérise par une pente moyenne. Quelques sections ont été enrochées de manière anarchique avec des débris métalliques et de bétons (cf. photo 7).



Photo 4 : Plage vue du quai



Photo 5 : Plage vue de l'est



Photo 6 : Quai municipal dans la partie ouest de la plage



Photo 7 : Enrochements sur le haut de la plage

- Usages :

Baignade (peu), observation des mammifères marins, kayak de mer, ornithologie, promenade à pied, sorties familiales et touristiques. La plage est plus fortement fréquentée à partir de la St Jean-Baptiste et jusqu'à la fête du travail. La présence du traversier reliant Godbout à Matane amène de nombreux touristes susceptibles d'utiliser les plages.

- Zonage et tenure des terres :

Les terres bordant la plage sont de tenure privée. Elles ont reçu une affectation « Multifonctionnel ».

- Intérêts écologiques : aucune observation particulière

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
L'accès à la plage n'est pas clairement identifié. Plusieurs accès se sont développés de façon anarchique et érode le talus. Le stationnement non balisé est proche de la plage.	Organiser et baliser l'accès à la plage pour limiter le piétinement Identifier un réel accès public pour les piétons	- Identifier un ou 2 accès public à la plage - Baliser ces accès (avec des structures en bois par exemple) - Fermer les autres accès - Revégétaliser les zones dénudées - Délimiter le stationnement pour éviter qu'il empiète sur la plage
Passage des VTT	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- voir la fiche action en annexe
Érosion des berges par le piétinement du talus	Limiter l'érosion des berges	- Étudier les possibilités de lutte contre l'érosion (plantation d'élymes, ganivelles pour piéger le sable.)
Enrochements anarchiques sur certaines sections du haut de plage	Maintenir une plage propre et de qualité	- Enlever les débris de bétons et les enrochements inutiles

- Priorité d'action : 1-Intervenir rapidement

5.7 – Municipalité de Baie-Trinité

Le littoral de la municipalité de Baie-Trinité compte au total 24,9 km de plages dont 13,4 km accessibles par un chemin ou par un sentier, 0,4 km accessible seulement à marée basse et 8,9 km accessibles avec une embarcation. Il y a aussi 2,2 km de plages qui ne sont pas accessibles car il se retrouve en face de terrains privés.

Trois plages sont accessibles, une aux Islets Caribous, une dans la Baie Trinité et une dernière au à l'anse aux sables.

Figure 15 : Localisation des plages de Baie-Trinité



Baie-Trinité – Plage de l'Anse aux sables



Caractérisation de l'accès à la plage :

- Stationnement :

Il est situé au bout d'un chemin forestier de quelques kilomètres, en dehors de toutes habitations, 500 mètres après un pont en bois. Il est non aménagé, composé de gravier et peut contenir environ 5 véhicules (*cf. photo 1*).



Photo 1 : Stationnement



Photo 2 : Sentier d'accès à la plage

- Chemin d'accès :

L'accès à la plage est public. La pente pour s'y rendre est presque nulle et l'accessibilité est très facile. Le sentier fait 3 mètres de large sur 20 mètres de long environ (cf. photo 2). Il est bordé d'herbacées et d'arbres.

- Équipements :

Un panneau indiquant « Anse aux sables » et un support à vélo sont présents au niveau du stationnement.

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

Le sentier nous amène sur une belle anse de sable fin limitée par des pointes rocheuses aux extrémités est et ouest ainsi qu'un amas rocheux au centre de la batture (cf. photo 3 et 4). Le haut de la plage est caractérisé par une strate herbacée et par une forêt de conifères. On retrouve aussi quelques feuillus au centre. Cette plage est isolée et tranquille puisqu'elle est peu indiquée.



Photo 3 : Vue de la plage à l'ouest



Photo 4 : Vue de la plage à l'est



Photo 5 : Équipement de camping à proximité de la plage

-Équipements :

Sur le haut de plage à côté du sentier d'accès, on trouve : des tables de pique-nique, une plate forme de camping et une poubelle (cf. photo 5).

- Usages :

Baignade, chasse, aire de repos du sentier maritime, kayak de mer, observation des mammifères marins, ornithologie, sorties familiales et touristiques. Cette plage est peu fréquentée même durant la période estivale.

- Zonage et tenure des terres :

Les terres en arrière de la plage, le chemin d'accès ainsi que le sentier des naufragés sont de tenure publique.

De la Pointe à Poulin jusqu'à Pointe des Monts, la municipalité a prévu (règlement 2003-04) une zone de protection de 500 mètres à partir de la ligne des hautes eaux. Cette zone affectée « Parc-Villégiature » permet les activités d'agriculture de petits fruits, les résidences secondaires et l'utilisation pour le camping.

- Intérêts écologiques : aucune observation particulière

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
L'accès à la plage n'est pas indiqué	Identifier l'accès à la plage	- Installer un panneau indiquant le sentier de la plage depuis la route principale ainsi que près de la plage
Passage des VTT	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- Voir la Fiche action en annexe
Quelques déchets	Maintenir une plage propre	- Installer une poubelle dans le stationnement

- Priorité d'action : 4-Pas de nécessité d'action

Baie-Trinité – Plage des Islets Caribous



Caractérisation des accès à la plage :

Description de l'accès 1 : au niveau de la rue Chouinard

- Stationnement :

Il est non-aménagé et se situe au bout de la rue Chouinard, sous la forme d'un rond-point. Il peut contenir environ 5 véhicules. Le revêtement est composé de sable (cf. photo 1 et 2).



Photo 1 : Vue du chemin d'accès



Photo 2 : Stationnement

- Chemin d'accès :

L'accès à la plage est public. La pente pour s'y rendre est presque nulle et l'accessibilité est très facile. Il n'y a pas d'accès bien identifié. Plusieurs sentiers mènent à la plage depuis le stationnement. Vers l'est, quelques sentiers se sont développés (végétation écrasée) sur une longueur d'environ 5 mètres. Vers l'ouest, la végétation est écrasée sur environ 2 mètres de large par environ 50 mètres de long. (cf. photo 3 et 4).



Photo 3 : Traces de VTT sur le sentier



Photo 4 : Vue de « l'accès »

- Équipements : aucun

Description de l'accès 2 : au niveau de la Chapelle

- Stationnement :

Il est non aménagé à côté de la chapelle et peut contenir environ 10 véhicules. Le revêtement est fait de gravier et gazon (cf. photo 5).



Photo 5 : Stationnement à côté de la chapelle



Photo 6 : Sentier à partir de la chapelle

- Chemin d'accès :

L'accès à la plage est privé. Il a une longueur d'environ 100 mètres depuis la chapelle et une largeur de 2 à 3 mètres (cf. photo 6). Cet accès n'est pas officiel puisque privé.

- Équipements : aucun

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

La plage des Islets Cariboux est une anse de sable fin qui s'étire entre le rocher des Jourdain à l'est et le rocher des Chouinard à l'ouest. Les extrémités de la plage sont rattachés aux îlets par des flèches sablonneuses appelées tombolo. La plage se compose de sable fin et blanc et on retrouve au centre de celle-ci un amas rocheux. Le haut de plage est caractérisé par des dunes de sable avec une strate herbacée (cf. photo 7 et 8).



Photo 7 : Vue de la plage depuis l'Islet des Jourdain



Photo 8 : Vue de la plage depuis l'Islet des Chouinard

- Équipements :

Quelques aménagements ont été installés sur l'Islet des Jourdain : table de pique-nique, bancs de bois, gravures de bois qui indiquent les espèces que l'on peut y observer (cf. photo 9).

- Usages :

Baignade, chasse (oiseaux migrateurs à l'automne), kayak de mer, observation des mammifères marins (depuis le parc au dessus de la plage), ornithologie, promenade à pied, sorties familiales et touristique. La plage est assez fréquentée en été et en automne, à partir de la fête de la St Jean-Baptiste jusqu'à la fête du travail.



Photo 9 : Équipement sur l'Islet des Jourdain

- Zonage et tenure des terres :

Les terres à partir de l'Islet des Jourdain jusqu'à l'Islet des Chouinards sont de tenure publique à l'exception de l'arrière de la plage ainsi que deux terrains privés sur l'Islet des Chouinard. Ces terres ont reçu une affectation « Résidentiel » de la part de la municipalité.

- Intérêts écologiques : aucune observation particulière

- Observations :

Il est possible de faire le tour de l'Islet des Chouinard par un sentier. Cependant, une partie du sentier n'est pas aménagée et il faut passer à travers la forêt. Présence d'une dalle de béton (ancienne usine de transformation de coquillage) (cf. photo 10) et d'anciennes pièces rouillées sur le sentier. Une autre plage, qui n'a pas été caractérisée, se trouve aussi à l'est de l'Islet des Jourdain. Elle se situe à la limite de notre étude (cf. photo 11).



Photo 10 : Dalle de béton sur l'Islet des Chouinard



Photo 11 : Vue sur la plage située à l'est de l'Islet des Jourdain (limite de notre étude)

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Absence d'accès officiel et publique Le stationnement de l'accès 1 est près de la plage et non délimité, il empiète sur la végétation	Organiser l'accès à la plage afin de limiter le piétinement	- Bien identifier un accès public - Baliser cet accès avec un panneau d'indication et des rampes en bois (par exemple) - Baliser le stationnement de l'accès 1, au niveau de la rue Chouinard pour éviter le piétinement et la destruction du haut de plage
Passage des VTT notamment dans la zone de l'accès 1	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- voir la fiche action en annexe

- Priorité d'action : 1-Intervenir rapidement

Baie-Trinité – Plage de la Baie Trinité



Caractérisation des accès à la plage :

Description de l'accès 1 : au niveau de l'halte routière

- Stationnement :

Un stationnement est aménagé au niveau de l'halte routière pouvant contenir environ une dizaine de véhicules (cf. photo 1). D'autres possibilités de stationnement sont également possible à proximité du centre des naufragés (cf. photo 2) et près du restaurant de l'autre côté de la route. Le stationnement est bien délimité par des clôtures de bois.



Photo 1 : Entrée du stationnement de l'halte routière



Photo 2 : Deuxième stationnement de l'halte routière

- Chemin d'accès :

L'accès à la plage est public, il se fait à pied et ne présente aucune difficulté particulière. La pente pour se rendre à la plage est très faible. Du gazon et quelques arbres recouvrent le terrain au niveau de l'halte routière. Il n'y a pas d'accès identifié. Plusieurs petits sentiers d'accès à la plage se sont développés (cf. photo 3 et 4). Ils ont une longueur de 5 mètres environ pour 1 mètre de large.



Photo 3 : Divers sentiers d'accès



Photo 4 : Divers sentiers d'accès

- Équipements :

Le terrain de l'halte routière est équipé de 4 tables de pique-nique avec toits, de poubelles, de toilettes, d'éclairage, d'un support à vélo, d'un panneau d'indication de l'halte routière mais aucune indication de l'accès à la plage (cf. photo 5 et 6).



Photo 5 : Panneau d'identification de l'accès de l'halte routière



Photo 6 : Équipements à proximité de la plage

Description de l'accès 2 : au niveau de l'extrémité ouest de la rue Poulin

On retrouve le long de la rue Poulin, un accès de mise à l'eau, 2 accès par des escaliers (public et/ou propriété privée) et un accès principal au bout de la rue. De nombreuses maisons sont situées entre la route et la plage et ont leur accès privé.

- Stationnement :

Un stationnement non aménagé se situe au bord de la route au niveau de l'accès principal. Il peut contenir environ 10 véhicules. Un autre stationnement avant celui-là est présent pour une vingtaine de véhicules. Les côtés de la route ont un revêtement de sable et de gravier.



Photo 7 : Accès à la plage



Photo 8 : Accès à la plage

- Chemin d'accès :

L'accès à la plage est public se fait à pied et ne présente aucune difficulté particulière. La pente pour est très faible, presque nulle. Pour se rendre à la plage, il faut emprunter un sentier d'une longueur d'environ 20 mètres balisé par des barrières en bois. (cf. photo 7 et 8)

- Équipements :

Deux panneaux sont installés : un indiquant que la zone est fermée à la cueillette des mollusques et un interdisant le passage des VTT. Une clôture en rondin de bois limite l'accès aux piétons.



Photo 9 : Vue de la plage depuis la pointe à Poulin

Caractérisation de la plage :

- Description du milieu physique :

Localisé en plein cœur du village, la plage de la baie Trinité s'étire de la pointe à Poulin à l'ouest aux cayes de Joncas à l'est (cf. photo 9). À marée basse, elle se caractérise par une large batture qui s'étire d'une extrémité à l'autre de la baie. Le substrat de la batture est de nature sablo-vaseuse. La partie de la plage située au dessus de la ligne de pleine mer est composé de sable. Des blocs glaciels se situent à l'embouchure de la rivière Trinité. Certaines sections du haut de la plage sont enrochées : à l'est de l'halte routière ainsi qu'une partie entre l'embouchure de la rivière et la pointe à Poulin. Les autres sections du haut de la plage sont colonisées par des herbacées et des petits îlots boisés. Noter la présence du quai fédéral à l'extrémité est de la baie qui donne accès à un petit bout de plage.

- Équipements : aucun

- **Usages :** Baignade, chasse (automne), kayak de mer, aire de repos du sentier maritime, pêche récréative, départ de croisière, pêche sportive à la truite de mer, promenade à pied, observation des mammifères marins, sorties familiales et touristiques. La baie est particulièrement achalandée puisqu'elle se situe à proximité du village de Baie-Trinité. Elle est très fréquentée à partir de la fête de la St Jean Baptiste jusqu'à la fête du travail.

- **Zonage et tenure des terres :**

La quasi majorité des terres ceinturant la baie et la rivière de la Trinité sont de nature privée. Pêches et Océans Canada est propriétaire du quai fédéral et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est propriétaire de l'halte routière.

Trois zones ont reçu une affectation « récréation ». Il s'agit de la plage à l'ouest du quai fédéral, du secteur entourant l'halte routière et de la portion occupée par les aménagements relatifs à la ZEC de la Trinité. Les terres de la Pointe à Poulin jusqu'à la ZEC ont reçu une affectation « Habitation ». Les rives dans le secteur du quai fédéral ont reçu une affectation « industrielle ». Les terres entre l'halte routière et le quai fédéral ont reçu une affectation « commercial ». Finalement, le zonage des berges à l'est de la rivière de la Trinité est « Public et Institutionnel ».

- **Intérêts écologiques :**

La baie et la rivière de la Trinité sont reconnues comme étant un habitat littoral d'intérêt sur la rive nord de l'estuaire maritime. Les battures de la baie sont reconnues en tant qu'aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA 22-01-03 et 22-01-04) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Recommandations :

Problèmes identifiés	Objectifs	Actions proposées
Accès à la plage non indiqué à partir de la route et au niveau de l'halte routière	Identifier l'accès à la plage	- Indiquer l'accès à la plage depuis la route - Baliser un sentier d'accès à la plage depuis l'halte routière
Passage des VTT notamment à partir de l'accès 2	Minimiser le passage des VTT sur la plage	- Voir la fiche action en annexe
La plupart des riverains de la plage possède leurs propres accès à la plage	Ne pas empiéter sur les terrains privés	- Bien identifier les accès publics versus les accès privés.

- **Priorité d'actions :** 3-Possibilité d'amélioration

6 - Recommandations

Lors de la caractérisation des plages sur le terrain, des problèmes propres à chacune des plages ont été identifiés. De plus, des problématiques générales ont été observées sur l'ensemble du littoral.

Voici les problématiques générales ressorties ainsi que des pistes d'actions pour celle-ci :

1. La propreté des lieux : accumulation de déchets sur les plages

- Installer des poubelles au niveau des accès aux plages
- Organiser des journées de nettoyage avec les citoyens et les écoles
- Trousse pour organiser une journée de nettoyage : « Ménage ton rivage »
<http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/os/beach-rivage/index-f.php>

2. Le piétinement anarchique : érosion, écrasement de la végétation notamment par les véhicules

- Organiser l'accès aux endroits les plus fréquentés qui ne présentent pas d'accès clair pour éviter la destruction du milieu.
- Voir l'annexe « Minimiser l'impact des véhicules tout terrain sur les plages »

3. La difficulté d'identifier les plages et leur accès

- La majorité des plages visitées ne sont pas indiquées depuis la route. Il faudrait donc installer des panneaux indiquant la présence des plages depuis la route 138 et dans les municipalités.

4. Le manque de connaissances sur les plages et le manque de valorisation de celles-ci

- Les plages de la rive nord de l'estuaire participent à la beauté du littoral. Il est important de rappeler aux habitants la valeur et la particularité que constituent les plages de la côte nord. Une mise en valeur par une plus grande visibilité de la localisation des plages et de leur accès permettrait d'attirer les touristes dans la région.

Le tableau 3 : Synthèse des problématiques rencontrées sur les plages de la rive nord de l'estuaire.

	Municipalité	Plage	Intérêt écologique	Fréquentation	État général du site	Action de conservation existante	Volonté du milieu	Problématiques rencontrées				Priorité d'action		
								Présence de déchets	Végétation piétinée	Accès: pas ou mal identifiés	Passage VTT hors sentier			
MRC Haute côte nord	Tadoussac	Plage du village	Situé à l'embouchure de la rivière Saguenay	Élevée	Bon état	Nettoyage de la plage tous les ans Dans Parc national du Saguenay	-	X				4		
		Plage de la baie du moulin à Baude	Baie du moulin à Baude = Habitat littoral d'intérêt écologique sur la rive nord de l'estuaire maritime	Pas de données	Bon état de la plage, mauvais état du sentier	Dans Parc national du Saguenay, zonage de conservation	-		X	X	X		3	
	Les Bergeronnes	Plage à l'est du Quai	Concentration élevée de mye commune	Faible à moyenne	Bon état	Aucune	Projet de la municipalité d'amélioration de l'accès				X	X		3
	Les Escoumins	Plage de la Pointe à la Croix	Baie des Escoumins = Habitat littoral d'intérêt écologique sur la rive nord de l'estuaire maritime	Faible à moyenne	Bon état	Aucune	La municipalité projette de faire un nettoyage de la plage	X		X				4
	Longue-Rive	Plage du site touristique	Aucune observation particulière	Pas de données	Bon état	Aucune	-					X		4
		Plage de la Pointe au Boisvert	Pointe au Boisvert = Habitat littoral d'intérêt écologique sur la rive nord de l'estuaire maritime	Moyenne	Dégradé au niveau des accès	Aucune	Volonté de la part de la municipalité d'avoir un accès public au fleuve			X	X	X		2
	Portneuf-sur-Mer	Plage de la Pointe des Fortins	Barre de Portneuf = Habitat littoral d'intérêt écologique sur la rive nord de l'estuaire maritime	Élevée	Dégradé au niveau des accès	Zonage de conservation sur la Pointe des Fortin	Projet issu du mériscope pour la conservation et l'interprétation	X	X	X	X			1
		Plage du Banc de sable	Barre de Portneuf = Habitat littoral d'intérêt écologique sur la rive nord de l'estuaire maritime	Moyenne	Dégradé au niveau du haut de plage	Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf réalisé en 2001		X	X			X		1
		Plage accès Mye	-	Faible	Dégradé	Aucune	-	X						3
	Forestville	Plage de la Baie Verte	-	Moyenne	Dégradé	Aucune	Plusieurs actions prévues ou envisagées par la municipalité (nettoyage, déplacement du camping)			X	X	X		1
		Plage de l'aire de repos de la Baie Verte	-	Faible	Bon état	Aucune	-	X		X	X			3
	Colombier	Plage de l'Anse à Norbert	-	Faible	Dégradé au niveau de l'accès 1	Aucune	-	X	X	X	X			3

	Municipalité	Plage	Intérêt écologique	Fréquentation	État général du site	Action de conservation existante	Volonté du milieu	Problématiques rencontrées				Priorité d'action	
								Présence de déchets	Végétation piétinée	Accès: pas ou mal identifiés	Passage VTT hors sentier		
MRC Manicouagan	Pessamit	Plage du village	Estuaire Betsiamites = Habitat littoral d'intérêt écologique sur la rive nord de l'estuaire maritime	Moyenne à élevée	Dégradé	Aucune	Projet de restauration de la flèche littorale réussi Projet de protection de l'estuaire en cours	X	X		X	1	
	Pointe-aux-Outardes	Plage du vieux quai	-	Moyenne	Dégradé	Aucune	-	X	X	X	X	2	
		Plage du camping de la rive	-	Moyenne à élevée	Bon état	Aucune	-	X		X	X	3	
		Plage de la Baie Saint Ludger	-	Faible	Bon état	Aucune	-			X	X	3	
		Plage du Parc nature	Dunes sablonneuses, proximité du marais de Pointe-aux-Outardes = Habitat littoral d'intérêt écologique sur la rive nord de l'estuaire maritime	Moyenne	Bon état	Parc nature de Pointe-aux-Outardes	Projet de la municipalité d'installation d'épis contre l'érosion				X	3	
	Pointe-Lebel	Plage de la rue Chouinard	-	Élevée	Bon état	-	-		X		X	3	
		Plage de Pointe Paradis	-	Moyenne à élevée	Bon état	-	-			X		3	
	Baie-Comeau	Plage Champlain	Baie des anglais = Habitat littoral d'intérêt écologique sur la rive nord de l'estuaire maritime	Moyenne à élevée	Bon état	-	-		X			3	
	Franquelin	Plage à l'embouchure de la rivière Franquelin	-	Faible	Bon état	-	Plan de gestion intégrée du secteur des Panoramas, travail entamé avec la Corporation du Secteur des Panoramas	X		X	X	3	
	Godbout	Plage de la petite rivière	-	Élevée	Dégradé	-		X	X	X	X	1	
		Plage de la grande rivière	Estuaire de la rivière Godbout = Habitat littoral d'intérêt écologique sur la rive nord de l'estuaire maritime	Élevée	Dégradé	-		X	X	X	X	1	
	Baie-Trinité	Plage de la Baie Trinité	Estuaire de la rivière Trinité = Habitat littoral d'intérêt écologique sur la rive nord de l'estuaire maritime	Élevée	Bon état	-					X	X	3
		Plage de l'Anse aux sables	-	Faible	Bon état	-		X				X	4
		Plage des Islets caribous	-	Moyenne	Dégradé au niveau de l'accès 1	-		X	X	X	X	1	

Niveau de Priorité : 1 Intervenir rapidement ; 2 Important d'intervenir ; 3 Possibilité d'amélioration ; 4 Pas de nécessité d'intervention

7 – Conclusion

L'inventaire des plages a permis de dresser un état des lieux complet des plages du territoire de la rive nord de l'estuaire. Cela a également permis de mettre en évidence les plages étant les plus détériorées et de cibler les actions à entreprendre afin de restaurer ces milieux et d'aménager des structures qui permettront l'arrêt de la dégradation.

Cette étude a également permis au Comité ZIP de faire une campagne de sensibilisation intitulé : « Protégeons nos plages, nous en profiterons davantage ». Des signets et des affiches ont été produites et distribuées sur le territoire afin d'inciter les gens à adopter des bons comportements à la plage afin de la protéger.

Le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire s'est déjà engagé dans des actions de restauration et d'aménagement d'accès pour certaines plages dont le niveau de priorité recommande d'intervenir rapidement. Ainsi, les plages de la grande rivière à Godbout et de l'Anse à Norbert seront restaurées et aménagées dès l'été 2010. De plus, les plages de la Pointe des Fortins et le banc de sable à Portneuf-sur-mer, celle dans la communauté de Pessamit, la Baie verte à Forestville et les Ilets Caribous à Baie-Trinité sont ciblées pour être restaurées dès l'été 2011.

8- Bibliographie ou Références ou Documents consultés

- Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, 2003, *Caractérisation écologique des sites, accès et fenêtres donnant sur le fleuve - MRC Haute-Côte-Nord*
- Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, 2003, *Caractérisation écologique des sites, accès et fenêtres donnant sur le fleuve - MRC Manicouagan*
- Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, 2001, *Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf*, 55 p. + annexes
- Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, 2008, *Rapport des accès utilisés par les cueilleurs de myes*, 46 p.
- HEPPELL, M., I. PICARD, F. BELISLE et C. THEBERGE, 2000, *Guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt de la rive nord de l'estuaire maritime*, Version finale présentée au Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, 7 p. + 13 fiches + annexes
- Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, 2008, *Guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt de la rive nord de l'estuaire maritime*, 8 p. + 7 fiches + annexes
- Atlas cartographique des usages et des ressources de la zone côtière
- Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, 2004, *Plan d'intervention pour la réhabilitation des bancs coquilliers*

9- Annexe

- Fiche action « Minimiser l'impact des véhicules tout terrain sur les plages »

Fiche Action	
Intitulé	Minimiser l'impact des véhicules tout terrain sur les plages
Problématique	La circulation en véhicule tout terrain hors des sentiers et sur la plage nuit à cet écosystème, aux espèces végétales et animales qui y vivent.
Impacts sur le milieu naturel	<p>Compactage du sol :</p> <p>Les véhicules qui circulent sur la plage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compactent le sable : ce compactage empêche les organismes qui vivent entre les grains de sable de continuer à vivre. Ils sont une source de nourriture pour de nombreux autres organismes qui voient ainsi leur source de nourriture diminuer ou disparaître. <p>Dérangement de la faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écrasement d'œufs d'oiseaux, de capelans : ce qui empêche certaines espèces de se reproduire. - Oiseaux tel que la sterne qui niche ou s'alimente sur la plage <p>Destruction de la végétation :</p> <p>Le passage répété des véhicules accélèrent le processus d'érosion en passant, entre autre, dans le bas des plages et en détruisant l'élyme des sables, plante qui assure la cohésion du sol.</p> <p>Les véhicules déversent malencontreusement des huiles et de l'essence, source de pollution.</p> <p>Ils constituent également une source de pollution sonore et visuelle en dérangeant les personnes venues se ressourcer et se détendre sur la plage.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;">    </div>

Objectifs	Minimiser le passage des VTT sur les plages	
Les solutions	<p>Sensibilisation auprès des jeunes Rencontre avec les utilisateurs de VTT Promouvoir une conduite en VTT respectueuse pour l'environnement Encadrement des accès aux plages par l'identification des sentiers Balisage des sentiers pour les VTT Restauration du milieu à l'aide de plantations sur les zones érodées</p>	
Réglementation Que dit la loi ?	<p>Loi sur les véhicules hors route Règlement sur les véhicules hors route</p>	
Outils disponibles et contacts	<ul style="list-style-type: none"> ○ Municipalité : Prendre des mesures dans le sens de la loi. ○ Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de projets d'encadrement de l'accès, aménagement de sentiers et restauration du milieu. - Campagne de sensibilisation auprès des écoles primaires. ○ Le Parc nature de Pointe-aux-Outardes a réalisé une campagne de sensibilisation auprès des jeunes des écoles intitulé « Les VTT et notre environnement » 	